

HITECHPROS

Société anonyme au capital de 600 000 €
Siège social : 130 Boulevard Camélinat – 92240 Malakoff

Document de base



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 27 octobre 2006 sous le numéro I.06-171. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) et sur celui de la Société (www.hitechpros.com).

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNE RESPONSABLE	5
1.1	Responsable du document de base	5
1.2	Attestation de la personne responsable.....	5
1.2.1	Attestation du Président du conseil d'administration	5
1.3	Responsable de l'information.....	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	6
2.1	Commissaire aux comptes titulaire	6
2.2	Commissaire aux Comptes suppléant	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4	LES FACTEURS DE RISQUE	8
4.1	Risques relatifs à l'activité de la Société.....	8
4.1.1	Risques liés à l'environnement concurrentiel.....	8
4.1.2	Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une forte croissance en France et hors de France.....	8
4.1.3	Risques liés à d'éventuelles opérations de croissance externe	8
4.1.4	Risques liés à l'activité Internet : défaillance d'Internet ou de la plateforme technique, virus, piratage.....	9
4.1.5	Risques liés aux réglementations applicables.....	9
4.2	Risques commerciaux.....	9
4.2.1	Risques clients	9
4.2.2	Risques fournisseurs.....	10
4.3	Risques juridiques.....	10
4.3.1	Propriété intellectuelle	10
4.3.2	Assurances	11
4.3.3	Actifs nécessaires à l'exploitation.....	11
4.3.4	Faits exceptionnels, procédures et arbitrages.....	11
4.4	Risques financiers.....	11
4.4.1	Risque de change.....	11
4.4.2	Risque de taux.....	11
4.4.3	Risque de liquidité.....	12
4.4.4	Risque actions.....	12
4.5	Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés.....	12
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	13
5.1	Histoire et évolution de la Société.....	13
5.1.1	Dénomination sociale de la Société	13
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	13
5.1.3	Date de constitution et durée	13
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	13
5.1.5	Évènements marquants dans le développement de la Société.....	13
5.2	Investissements.....	14
5.2.1	Principaux investissements réalisés.....	14
5.2.2	Investissements en cours	14
5.2.3	Investissements à venir	15
6	APERCU DES ACTIVITES	16
6.1	HITECHPROS, la bourse des services informatiques.....	16
6.1.1	Les services à destination des SSII.....	18
6.1.2	Les services aux Directions de Systèmes d'Information des entreprises	21
6.1.3	Les services aux indépendants	23
6.1.4	Les services aux centres de formation.....	24
6.1.5	Les services aux éditeurs de logiciels.....	24
6.1.6	L'espace Rapprochement d'entreprises : HITECHPROS.biz	25
6.1.7	La veille du marché de la prestation informatique	26
6.2	Principaux marchés.....	27
6.3	Avantages concurrentiels de HITECHPROS.....	30
6.3.1	Une forte position concurrentielle.....	30
6.3.2	Une charte au service d'une démarche « gagnant-gagnant »	31

6.3.3	Un marketing et un suivi commercial efficaces	32
6.3.4	Une reconnaissance forte du marché	33
6.3.5	Un modèle économique générateur de revenus récurrents	34
6.3.6	Une organisation dédiée au service des clients	34
7	ORGANIGRAMME	36
7.1	Rappel historique de la constitution du groupe actuel	36
7.2	Filiale de la Société	37
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT	37
8.1	Descriptif	37
8.2	Question environnementale	37
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	38
9.1	Comparaison des chiffres clos entre 2003, 2004 et 2005	38
9.2	Comparaison des chiffres semestriels entre le 30 juin 2006 et le 30 juin 2005	39
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	39
10.1	Capitaux de l'émetteur	39
10.2	Commentaires sur les flux de trésorerie	40
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	40
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	40
10.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	40
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	40
12	TENDANCES	41
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	41
12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société	41
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	41
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	42
14.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	42
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	43
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	43
15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	43
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	44
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	45
16.1	Direction de la Société	45
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	45
16.3	Comités d'audit et de rémunération	45
16.4	Gouvernement d'entreprise	45
16.5	Rapport sur les procédures et le contrôle interne	46
17	SALARIES	47
17.1	Nombre de salariés et répartition par fonction	47
17.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants	48
17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société	48
17.4	Contrats d'intéressement et de participation	48
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	49
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 23 octobre 2006	49
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	49
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	49
18.4	Contrôle de la Société	49
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	49
18.6	Etat des nantissements d'actions et d'actifs	49
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	50
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	51
20.1	Informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003	51
20.1.1	Bilans de HITECHPROS SA	51
20.1.2	Comptes de résultat de HITECHPROS SA	53
20.1.3	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2005	54
20.1.4	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2004	62
20.1.5	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2003	69

20.1.6	Tableau des flux de trésorerie des comptes historiques 2003, 2004 et 2005	76
20.2	Informations financières pro forma	78
20.2.1	Bilans de HITECHPROS SA pro forma	78
20.2.2	Comptes de résultat de HITECHPROS SA pro forma	80
20.2.3	Annexes des informations financières pro forma	81
20.2.4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les informations financières pro forma	92
20.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	94
20.3.1	Exercice 2005	94
20.3.2	Exercice 2004	96
20.3.3	Exercice 2003	98
20.4	Informations financières intermédiaires	100
20.4.1	Comptes semestriels au 30 juin 2006	100
20.4.2	Attestation du commissaire aux comptes relative au 30 juin 2006	110
20.5	Politique de distribution de dividendes	111
20.5.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	111
20.5.2	Politique de distribution de dividendes	111
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	111
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	111
20.8	Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau	111
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	112
21.1	CAPITAL SOCIAL	112
21.1.1	Montant du capital social	112
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	112
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	112
21.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	112
21.1.5	Capital autorisé	113
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	113
21.1.7	Historique du capital social	113
21.1.8	Nantissement d'actions	114
21.1.9	Engagement de conservation d'actions	114
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	114
21.2.1	Objet social (art 3 des statuts)	114
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	114
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 9)	118
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	119
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires	119
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	120
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires	120
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	120
22	CONTRATS IMPORTANTS	121
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	122
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	127
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	128
26	AUTRES INFORMATIONS	128

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du document de base

Monsieur Claude CURS, Président Directeur Général de HITECHPROS SA (ci-après « HITECHPROS » ou « la Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

1.2.1 Attestation du Président du conseil d'administration

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base. Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes historiques et sur les informations financières pro forma présentés dans le document de base l'ont été sans réserve ni observation.

Fait à Malakoff, le 27 octobre 2006

Claude CURS
Président Directeur Général

1.3 Responsable de l'information

Claude CURS
Président Directeur Général

Téléphone : (01) 55 58 11 40
Email : invest@hitechpros.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

- RZ Audit et Expertise
représenté par Monsieur Denis ZAGO
17 rue Ferdinand Fabre
75015 Paris

Nommé par les statuts en date du 18 décembre 2001 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

2.2 Commissaire aux Comptes suppléant

- Monsieur Marc NIVET
4 rue André Chénier
78000 Versailles

Nommé par les statuts en date du 18 décembre 2001 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission du contrôleur légal, ni mise à l'écart.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

HITECHPROS est une place de marché sur laquelle tous les acteurs du service informatique, SSII (Sociétés de Services en Ingénierie Informatique), Directions de Systèmes d'Information (DSI) de toute entreprise, centres de formation, informaticiens indépendants et éditeurs de logiciels, peuvent proposer des services ou trouver les compétences dont ils ont besoin, et ce à des coûts et délais optimisés.

Dans la perspective d'une introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext, les actionnaires de la Société ont souhaité regrouper les deux sociétés « sœurs » HITECHPROS et HITECHPROS STAFFING qui exercent des activités complémentaires et qui étaient détenues par les mêmes actionnaires et suivant la même part au capital, à hauteur de 50% chacun.

La Société telle qu'elle se présente à la date du présent document de base résulte donc de la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2006 par absorption de la société HITECHPROS STAFFING.

Afin de présenter des données comptables historiques comparables dans le temps et représentatives des flux, les principaux chiffres clés présentés dans le tableau ci-dessous sont extraits des informations financières pro forma (cf paragraphe 20.2).

PROFORMA (en K€)	2005	2004	2003	1er sem 06	1er sem 05
	Post fusion	Post fusion	Post fusion	Historique post fusion	pro forma post fusion
Chiffre d'affaires	4 469	4 153	3 275	2 871	2 149
Résultat d'exploitation	881	686	438	566	350
Résultat courant	893	694	446	572	356
Résultat net	625	578	268	390	249
Actif immobilisé net	443	357	328	373	*
Capitaux propres	1 447	1 222	915	1 237	*
Dettes financières LT	0	0	0	0	*
Total bilan	2 578	2 204	1 942	2 748	*

* La société a établi pour la 1^{ère} fois des comptes semestriels pour les besoins de l'introduction en bourse. Ainsi, les données bilancielle comparables au 30 juin 2005 ne sont pas disponibles, la recommandation N°99-R-01 du CNC paragraphe 3 limitant la présentation des données semestrielles N-1 aux seuls éléments du compte de résultat.

Les chiffres clés issus des comptes sociaux des deux sociétés existant antérieurement à l'opération de fusion sont les suivants :

(En K€)	HITECHPROS SAS			HITECHPROS STAFFING SAS		
	2005	2004	2003	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires	1 709	1 600	1 599	2 867	2 639	1 821
Résultat d'exploitation	729	544	431	152	143	7
Résultat courant	739	550	439	154	143	7
Résultat net	493	417	248	132	161	20
Actif immobilisé net	388	281	244	55	76	83
Capitaux propres	851	658	441	596	564	474
Dettes financières LT	0	0	0	0	0	0
Total Bilan	1 199	937	788	1 410	1 287	1 213

4 LES FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

4.1 Risques relatifs à l'activité de la Société

4.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel

La Société dispose d'une position forte sur son marché en France tant sur l'activité de place de marché que sur l'activité d'intermédiation en prestations de services informatiques.

La place de marché spécialisée hitechpros.com, développée par la Société depuis 1999, est devenue un lieu d'échanges de référence pour la plupart des professionnels de la prestation de services informatiques. La Société constate cependant que depuis le lancement de son portail, régulièrement des sites se créent, essaient de développer des services mais tendent à disparaître au bout de quelques mois. La Société mène une veille active et met tout en œuvre pour maintenir un niveau élevé de qualité de ses services.

Concernant l'activité d'intermédiation en prestations de services informatiques, la Société apporte une offre spécifique aux Directions de systèmes d'information (DSI) des entreprises de tous secteurs d'activité. Par la base de profils d'informaticiens et de SSII présents sur sa place de marché, la Société permet aux directions informatiques de trouver les profils dont elles ont besoin, en maximisant l'adéquation du profil au besoin et en optimisant le temps de recherche et le coût de la prestation. La Société n'a pas connaissance de concurrent direct sur cette activité ; elle ne peut toutefois exclure que d'autres sociétés développent des offres concurrentes.

4.1.2 Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une forte croissance en France et hors de France

La société connaît une croissance soutenue. La poursuite d'une telle croissance dépend en partie de la capacité de la Société à gérer l'évolution du volume d'activité, à intégrer de nouveaux collaborateurs et à faire évoluer l'organisation. Si la direction de la Société venait à rencontrer des difficultés sérieuses pour gérer efficacement cette croissance, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la Société pourraient être affectés négativement.

4.1.3 Risques liés à d'éventuelles opérations de croissance externe

A la date du présent document de base la Société n'a pas réalisé d'opérations de croissance externe. Bien qu'elle privilégie la croissance organique, la Société pourrait procéder à des acquisitions dans le cadre de son projet de développement, en particulier dans l'objectif d'établir une présence sur des marchés où elle n'est pas présente.

La Société ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront ni que les acquisitions se révéleront rentables.

Les risques liés à ces opérations de croissance externe sont divers : la mobilisation éventuelle de ressources importantes, tant au plan humain que financier, la fidélisation des collaborateurs, l'organisation, le passif éventuel des sociétés acquises, la non concrétisation

des synergies. Ils pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

4.1.4 Risques liés à l'activité Internet : défaillance d'Internet ou de la plateforme technique, virus, piratage

La société développe une partie de ses activités via un portail Internet qu'elle a développé et mis en place. Son exploitation comporte des risques de plusieurs natures :

- risques de pannes de serveurs contrés par la redondance (back up) des machines pour poursuivre l'exploitation du site en cas de défaillance du serveur principal ;
- risques d'intrusion sur la base de données. Pour y pallier des systèmes de pare-feu logiciels et matériels placés entre le réseau internet et le serveur ont été mis en place ;
- risques de virus : la Société veille à ce que des antivirus soient opérationnels en permanence.

De plus des sauvegardes quotidiennes sont conservées hors site ; les serveurs sont hébergés chez un prestataire spécialisé dans un environnement physiquement sécurisé, en salle climatisée, avec un secours électrique.

Cependant, bien que la société mette en œuvre les moyens adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, elle n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre les virus ou autres techniques d'intrusion des systèmes.

4.1.5 Risques liés aux réglementations applicables

En matière de réglementation CNIL, dans le cadre de son projet d'introduction en bourse, la Société a engagé un certain nombre de démarches de mise en conformité avec les dispositions de la loi « informatique et libertés ». Il a été notamment effectué les déclarations de conformité aux normes simplifiées n°46 et n°48, respectivement pour les traitements mis en œuvre pour la gestion des salariés et pour les traitements mis en œuvre pour les clients et prospects.

A l'avenir, dans un contexte d'évolution permanente du contenu des fichiers, la Société continuera à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer du respect de cette réglementation.

4.2 Risques commerciaux

4.2.1 Risques clients

Bénéficiant d'un portefeuille clients très diversifié, la Société n'est pas confrontée à une quelconque dépendance vis-à-vis de quelques uns d'entre eux.

Sur l'exercice 2005, la contribution des premier, cinq et dix principaux clients s'est élevée à respectivement de 8%, 26% et 37% (contre 7%, 25% et 39% en 2004). Cette contribution est de 5%, 22% et 34% au 30 juin 2006.

Sur l'activité de place de marché (38% du chiffres d'affaires total de la Société sur l'exercice 2005) les clients souscrivent un abonnement, trimestriel le plus généralement. Le règlement du client doit être réalisé avant la mise en service de l'accès au portail par le client. Le prix de l'abonnement diffère suivant la catégorie de client, SSII, centre de formation, informaticien indépendant, éditeurs de logiciels ; le prix est le même qu'elle que soit la taille de la société cliente. Pour l'évolution du nombre d'abonnés, se reporter au paragraphe 6.1.

L'intermédiation en prestations de service informatique (62% du chiffres d'affaires total de la Société sur l'exercice 2005) fait l'objet de contrats de prestations dont le règlement bénéficie d'un délai client de 60 jours en date de facture. La durée des contrats peut aller de quelques semaines à plusieurs mois. Les facturations au client s'effectuent sur une base mensuelle. A la date du présent document de base la Société n'a pas déjà été confrontée à un risque de solvabilité d'un de ses clients.

4.2.2 Risques fournisseurs

Les principaux fournisseurs de la Société sont des fournisseurs de prestations de services informatiques qui interviennent en sous-traitance sur l'activité d'intermédiation. Ces sous-traitants sont soit des SSII, soit des informaticiens indépendants.

Sur l'exercice 2005, le premier, les cinq premiers et les dix premiers fournisseurs ont représenté 4%, 11% et 19% des achats externes de sous-traitance (contre respectivement 2%, 9% et 16% sur 2004 et 4%, 18% et 30% au 30 juin 2006)

La Société est dépendante d'un fournisseur (TELECOM ITALIA) concernant l'hébergement de ses sites. Une défaillance éventuelle de ce fournisseur pourrait obliger la Société à migrer l'ensemble de ses infrastructures, au risque de perturber temporairement la qualité du service offert aux clients.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Propriété intellectuelle

4.3.1.1 Les marques

La Société est propriétaire des marques suivantes, déposées auprès de l'I.N.P.I. :

- HITECHPROS
- HITECHPROS STAFFING
- CAMERA MEETING

La marque HITECHPROS a été déposée aussi au niveau communautaire (Union européenne) et international (procédure en cours aux USA et au Canada).

La marque HITECHLIBERTY a été déposée par la filiale HITECHLIBERTY.

4.3.1.2 Les noms de domaine

Les noms de domaines hitechpros.fr et shortlistmanager.fr sont enregistrés auprès de l'AFNIC.

La Société est aussi propriétaire des noms de domaine hitechpros.com, htpstaffing.com, camerameeting.com, shortlistmanager.com, hitechliberty.com. ainsi que des noms hitechpros.biz, hitechpros.net, hitechpros.org et hitechpros.info.

De plus le nom de domaine « hitechpros » a été réservé dans différents pays d'Europe.

4.3.2 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par la Société sont les suivantes :

Police	Assureur	Risques couverts	Expiration	Franchise	Plafonds couverts
Responsabilité civile avant la livraison	AXA	Tous dommages confondus <i>dont mat./ immatériels consécutifs</i> <i>dont documents confiés</i>	01 Jan renouvelable annuellement par tacite reconduction	NEANT, sauf: Dommages matériels et immatériels: 400 € Documents confiés: 1 500 €	7 500 000 € <i>750 000 €</i> <i>30 000 €</i>
Responsabilité civile après la livraison	AXA	Dommages Corporels, Matériels et Immatériels <i>dont immatériels non consécutifs</i> <i>ou RC professionnels</i>	01 Jan renouvelable annuellement par tacite reconduction		1 524 490 € <i>152 449 €</i>
Responsabilité civile professionnelle	AXA	Dommages Corporels, Matériels et Immatériels	01 Jan renouvelable annuellement par tacite reconduction	3 000 €	150 000 €
Bureaux Matériels Informatiques	SWISS LIFE	- Responsabilité locative - Incendie, Explosion, Foudre, Dégâts des Eaux, Tempête, Grêle, Neige, etc. - Dommages électriques - Vol, Vandalisme - Bris des glaces - "Tous risques sauf" sur matériels informatiques et bureautiques - Recours des voisins et des tiers	01 Jan renouvelable annuellement par tacite reconduction	NEANT, sauf: Catastrophes Nat.: Franchise légale Tempête: 10% (Min. 489 €) Dom. Elec: 195 € Attentat & Valdalisme: 10% (Min: 1000 €) Sur "Tous risques sauf": 150 €	Res. Loc. pour 1 surface de 185 m ² Contenu global: 40 000 € dont Dégâts Eaux: 20 000 € Dom. Elec.: 4 000 € Vol: 10 000 € Bris de glaces: 1 000 € Tous risques: 26 000 € Portables: 4 000 € Recours: 1 000 000 € Frais sup d'exploitation: 75 000 €
Responsabilité civile des dirigeants	AIG Europe	Responsabilité civile personnelle des dirigeants	01 Oct renouvelable annuellement par tacite reconduction	NEANT	500 000 €

La Société estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

4.3.3 Actifs nécessaires à l'exploitation

La Société est propriétaire de tous les actifs nécessaires à son exploitation. Aucun de ces éléments d'actifs n'appartient en direct aux dirigeants ni à un membre quelconque de leur famille.

4.3.4 Faits exceptionnels, procédures et arbitrages

Néant. Se reporter au paragraphe 20.6

4.4 Risques financiers

4.4.1 Risque de change

Néant. La totalité de ses transactions est effectuée en euros.

4.4.2 Risque de taux

Néant. A ce jour, la Société n'a souscrit aucun endettement bancaire.

4.4.3 Risque de liquidité

Le modèle économique de la Société a permis de générer sur les trois derniers exercices, une variation de trésorerie positive. Plus spécifiquement, au 30 juin 2006, la trésorerie nette de la Société s'établit à 1 104 K€.

Sur la période passée récente la Société n'a jamais sollicité la mise en place de ligne de crédit court terme de type découvert ou escompte et elle n'a pas d'engagement bancaire en cours à la date du présent document.

Ainsi, à la date du présent document de base, la Société estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité.

4.4.4 Risque actions

La trésorerie est exclusivement constituée soit de disponibilités, soit de SICAV de trésorerie. Compte tenu de cette politique prudente de placement, la Société estime ne pas être confrontée à un risque actions.

4.5 Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. Le succès de la Société repose en partie sur la pérennité de ses bonnes relations avec ses deux dirigeants actionnaires fondateurs. En cas de départ ou d'indisponibilité d'un des dirigeants, la Société estime qu'une grande partie des tâches de ce dernier pourraient être réalisées par l'autre dirigeant ou réparties entre plusieurs autres collaborateurs.

La croissance de la Société va nécessiter d'intégrer de nouveaux collaborateurs, principalement des commerciaux pour contribuer au développement de l'activité d'intermédiation.

La stratégie de recrutement et l'attractivité de la Société sont des éléments importants mais la Société ne peut garantir qu'elle parviendra à attirer, intégrer et conserver les effectifs nécessaires à sa croissance.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

HITECHPROS

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 440 280 162.

Code NAF : 722A – Edition de logiciels

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme de société par actions simplifiée, le 21 décembre 2001, puis transformée en société anonyme le 23 octobre 2006.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Société anonyme à Conseil d'administration, la Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé au : 130, boulevard Camélinat – 92240 MALAKOFF. Le numéro de téléphone de la société est le 01 55 58 04 20 et l'adresse du site web : www.hitechpros.com.

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la Société

Janvier 1999	Création par Messieurs Claude CURS et Rachid KBIRI ALAOUI de la société Syntel Technologies SARL, détenue à hauteur de 50% par chacun, redénommée HITECHPROS STAFFING en avril 2005.
Juillet 1999	Lancement du site www.hitechpros.com pour les SSII, avec le service de Bourse d'inter-contrats
Novembre 2000	Ouverture des services destinés aux DSI et Directions Achats pour leur permettre d'adresser leurs demandes de prestations informatiques (régie, forfait et pré-embauche)
Novembre 2000	Création du baromètre HiTechPros.com avec 01 Informatique
Juin 2001	Ouverture du site aux informaticiens indépendants pour leur permettre de trouver des missions auprès des SSII et des Directions Informatiques.
Octobre 2001	Lancement de www.shortlistmanager.com , logiciel de Gestion des Achats de prestations informatiques pour les grands comptes
Décembre 2001	Création par Messieurs Claude CURS et Rachid KBIRI ALAOUI de la Société HITECHPROS SAS, détenue à hauteur de 50% chacun et achat auprès de HITECHPROS STAFFING du fonds de commerce lié à la place de marché développée sur le site Internet www.hitechpros.com .
Janvier 2002	Ouverture du service destiné aux Centres de Formation en Informatique qui peuvent

	désormais répondre en ligne aux demandes de formation des SSII et des Directions Informatiques
Septembre 2002	Lancement du service destiné aux formateurs indépendants qui peuvent trouver des vacances en rentrant directement en contact avec des Centres de Formation
Janvier 2003	Lancement du service proposant aux donneurs d'ordres d'externaliser leurs achats de prestations intellectuelles informatiques sous le nom commercial de HiTechPros Staffing
Février 2003	Mise en ligne de l'annuaire de compétences des SSII en matière de forfaits.
Mars 2003	HiTechPros.biz, première place de marché dédiée aux rapprochements de sociétés spécialisées dans le secteur informatique.
Décembre 2003	Lancement de l'indicateur bi-annuel du marché de la prestation informatique.
Septembre 2004	Camerameeting : service de visioconférence utilisé par les commerciaux de SSII pour présenter leurs informaticiens aux clients
Septembre 2005	Lancement d'une offre destinée à mettre en relation les éditeurs de logiciels avec les SSII et les DSI.
Novembre 2005	Création de HITECHLIBERTY, filiale à 100% de HITECHPROS, pour proposer une offre de portage salarial
Octobre 2006	Restructuration juridique dans le cadre du projet d'introduction en bourse par la fusion absorption de la société HITECHPROS STAFFING par HITECHPROS

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les activités de la Société nécessitent peu d'investissements incorporels et corporels. Au-delà de l'investissement financier réalisé en 2005 pour la création de la filiale HITECHLIBERTY (100 K€), les principaux investissements engagés sur les trois derniers exercices ont porté sur l'acquisition d'équipements informatiques et bureautiques et des aménagements de bureaux.

En K€	2005	2004	2003
Incorporels	2	0	2,8
Corporels	36,1	90,6	20,8
Financiers	100		
Total	138,1	90,6	23,6

Les dépenses réalisées pour le développement et la maintenance des sites Internet sont comptabilisées en charges.

5.2.2 Investissements en cours

Les seuls investissements en cours sont des investissements courants pour des montants similaires à ceux mentionnés au paragraphe précédent. Ils ne concernent que la France et seront autofinancés.

5.2.3 Investissements à venir

HITECHPROS ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 HITECHPROS, la bourse des services informatiques

La mission principale de la Société consiste à faciliter la rencontre entre les offres et les demandes de services informatiques des professionnels du marché de la prestation informatique.

Ainsi, HITECHPROS est une place de marché sur laquelle tous les acteurs du service informatique, SSII (Sociétés de Services en Ingénierie Informatique), Directions de Systèmes d'Information (DSI) de toute entreprise, centres de formation, informaticiens indépendants et éditeurs de logiciels, peuvent proposer des services ou trouver les compétences dont ils ont besoin, et ce à des coûts et délais optimisés.

HITECHPROS offre actuellement à ces acteurs deux gammes de services :

- les services de place de marché, assuré par le portail Internet www.hitechpros.com et
- le service d'intermédiation – assistance des Directions de systèmes d'information, en matière de ressources humaines en informatique, proposé via le portail Internet www.hitechprostaffing.com et assuré par les consultants de HITECHPROS.

L'objectif principal que HITECHPROS s'est donné lors de sa création était d'assister les sociétés SSII françaises dans la gestion de leurs inter-contrats.

Cette idée a conduit HITECHPROS à ouvrir un portail Internet, qui fonctionne comme une place de marché virtuelle. Lors de son lancement l'accès était gratuit pour les SSII.

Constatant l'enthousiasme des SSII pour la place de marché, HITECHPROS a ensuite développé les services accessibles sur le site et mis en place un système d'abonnement payant.

Le nombre d'abonnés a évolué comme suit :

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

	30/06/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
nombre d'abonnés	1 349	1 204	1 036	1123

Lancé en 2003, sous le nom commercial de HITECHPROS STAFFING, le service d'intermédiation en prestations informatiques, constitue aujourd'hui un important relais de croissance pour HITECHPROS.

Ce service vise à faciliter le travail quotidien des DSI en les encourageant à confier leurs achats de prestations intellectuelles à HITECHPROS qui met à profit sa base de données pour assister les directions informatiques dans leurs recherches de compétences particulières. Etant donné la richesse de cette base de données, HITECHPROS peut proposer aux DSI un service de qualité, tout en écourtant le temps de recherche d'un prestataire et en optimisant le coût des prestations.

Les prestations de services informatiques sont généralement des prestations en assistance technique mais elles peuvent aussi prendre la forme de forfaits. Dans le premier cas, les besoins des DSI seront couverts par un expert venant d'une SSII, membre de la place de marché HITECHPROS, ou d'un informaticien indépendant également membre. Dans le deuxième cas, la prestation sera réalisée sur la base d'un cahier des charges que les DSI remettent à HITECHPROS qui le diffuse aux SSII. Dans le cas de forfaits, la DSI signe un contrat directement avec la SSII retenue. La SSII verse ensuite à HITECHPROS une commission d'apporteur d'affaire.

EVOLUTION DU NOMBRE D'AFFAIRES ASSISTANCE TECHNIQUE

	30/06/2006 6 mois	2005	2004	2003
nombre d'affaires	63	88	58	32

Une offre diversifiée de services

HITECHPROS propose ainsi une offre très complète aux différents acteurs du marché de la prestation informatique.

Grâce à l'ensemble des services qu'elle propose, HITECHPROS se considère en France comme la principale place de marché dédiée aux prestations informatiques, générant un volume d'affaires entre ses membres estimé à 72 millions d'euros par mois.

Toute personne intéressée peut consulter le site HITECHPROS et y trouver des informations de base. Tout professionnel de la prestation informatique peut être référencé chez HITECHPROS. Il est alors informé régulièrement, comme tous les membres de la base de données HITECHPROS sur les propositions en cours et sur les possibilités offertes par son portail internet.

Le nombre de membres dans la base de HITECHPROS se compose actuellement de 2 200 SSII, 5 350 donneurs d'ordres, 4 500 informaticiens indépendants et formateurs, 2 150 Centres de formation et 350 éditeurs de logiciels.

Pour pouvoir traiter des opérations sur le site internet, il est nécessaire de devenir abonné. L'évolution du nombre d'abonnés par catégorie de clients est présentée ci-dessous :

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

	30/06/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
nombre d'abonnés	1 349	1 204	1 036	1123
<i>dont</i>				
<i>SSII</i>	961	885	820	857
<i>Centres de formation</i>	235	192	106	120
<i>Indépendants</i>	153	127	110	146

La Société propose ses services via 6 sites Internet :

- **HiTechPros.com**, qui met en relation les SSII, les DSI, les indépendants, les centres de formation et les éditeurs de logiciels.
- **HiTechProStaffing.com**, service d'externalisation des achats de prestations, utilisé par les DSI.
- **ShortlistManager.com**, progiciel d'optimisation des achats de prestations intellectuelles, utilisé par les DSI.
- **HiTechPros.biz**, service de cession/fusion/acquisition de sociétés du secteur informatique.
- **CameraMeeting.com**, service de visioconférence via Internet.

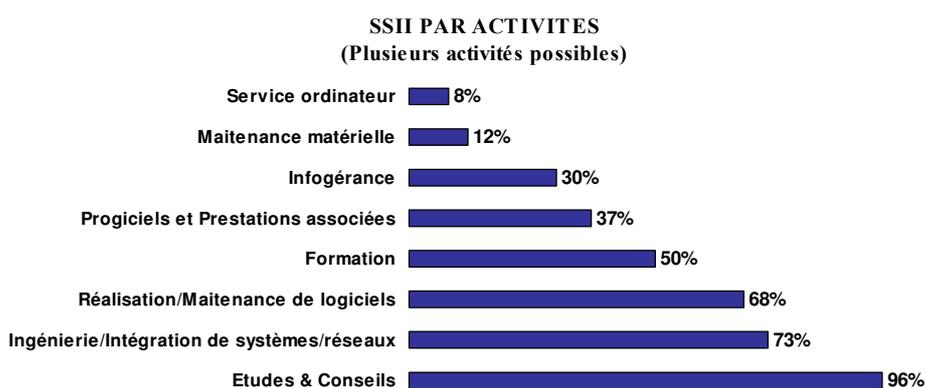
- **HiTechLiberty.com**, service de portage salarial dédié à ceux qui veulent devenir indépendants en informatique.

6.1.1 Les services à destination des SSII

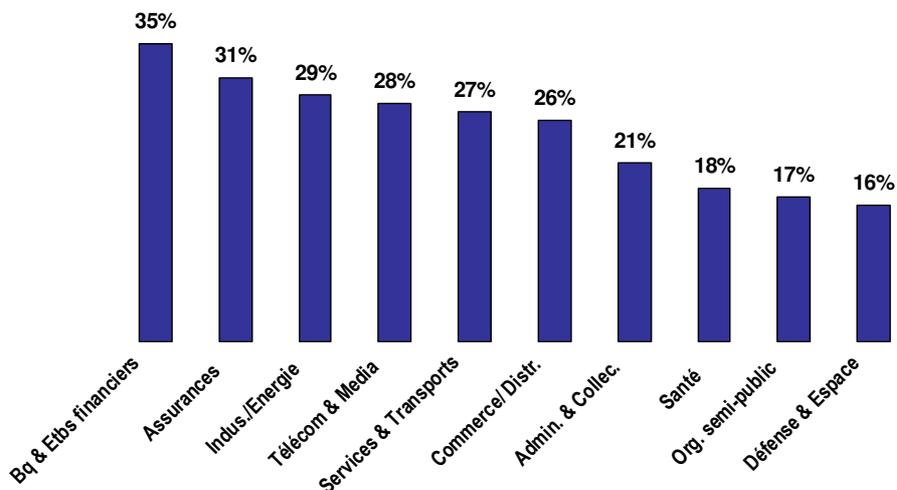
HITECHPROS met à la disposition des SSII quatre services principaux : la « bourse d'inter-contracts », un service leur permettant de répondre à des appels d'offre d'assistance technique, de forfait ou de pré-embauche, les offres de formation émanant des centres de formation et les demandes de partenariat émanant des éditeurs de logiciels.

La page d'accueil du portail HITECHPROS dédiée aux SSII se présente comme suit :

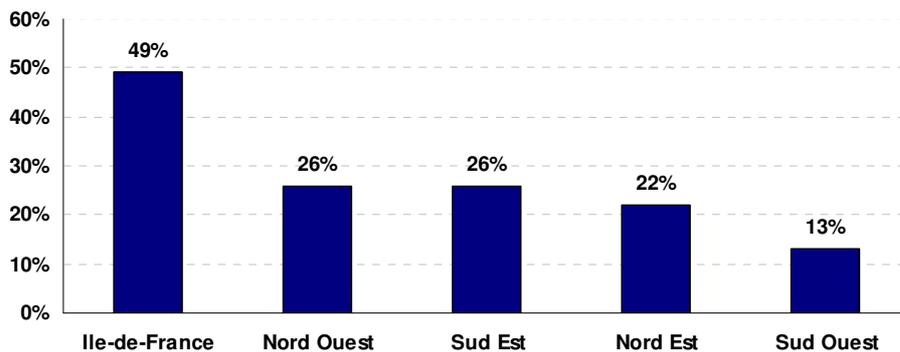
HITECHPROS travaille actuellement avec 2200 SSII dont le profil est le suivant :



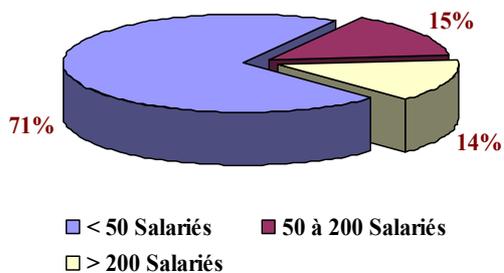
SSII PAR SECTEUR D'INTERVENTION
(Plusieurs réponses possibles)



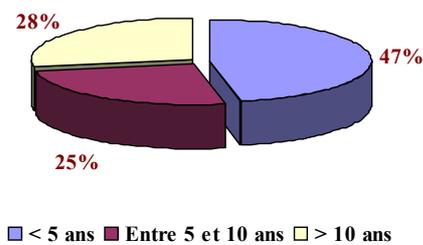
SSII PAR REGION D'INTERVENTION
(Plusieurs réponses possibles)



EFFECTIFS DES SSII CLIENTES



SSII PAR ANNEES D'EXISTENCE



Source : HITECHPROS

6.1.1.1 La bourse d'inter-contrats

Un « inter-contrat » correspond à la situation dans laquelle un informaticien, employé par une SSII en contrat CDI à temps complet, n'a pas de travail pendant la période qui s'écoule entre deux projets informatiques. L'inter-contrat constitue par conséquent un souci, à la fois pour l'employeur et l'informaticien dans la mesure où la SSII subit un important manque à gagner (ce qui menace sa pérennité) et l'informaticien en question peut se sentir désœuvré (voire être licencié).

La gestion des inter-contrats varie d'une entreprise à l'autre. Dans les meilleurs cas, les SSII peuvent profiter de cette période pour offrir à leurs salariés la possibilité de se former à de nouvelles technologies ou de participer à des projets internes à la SSII. Néanmoins, certaines SSII n'accordent pas toujours une attention suffisante à la gestion de leurs inter-contrats et pour beaucoup elles n'ont pas nécessairement les moyens d'optimiser les ressources disponibles.

Les inter-contrats touchent toutes les sociétés de conseil et de services informatiques. En effet, le taux d'inter-contrats en 2005 était estimé de 10 à 15% dans les SSII et à 25% dans les cabinets de conseil (article sur les inter-contrats - JournalduNet 10 août 2006). Quant à la durée de l'inter-contrat, elle est variable mais la durée moyenne observée se situait entre 2 et 4 mois.

La solution proposée aux SSII par HITECHPROS est une place de marché virtuelle via Internet, qui leur permet de s'échanger des compétences et d'être en relation avec de nouveaux clients.. Par ce portail Internet, lorsqu'une SSII dispose d'un informaticien en inter-contrat, elle peut déposer le CV anonyme de ce dernier sur la bourse d'inter-contrats de HITECHPROS. La SSII est ensuite contactée par ses consœurs qui recherchent des compétences pour le contrat signé avec l'un de leurs clients.

Du côté de la demande, cette place de marché constitue également un outil indispensable pour les SSII qui sont à la recherche de compétences informatiques particulières. En effet, lorsque les SSII reçoivent une demande d'un client mais ne disposent pas immédiatement en interne des compétences pour y donner suite, elles déposent à leur tour une annonce sur la bourse d'inter-contrats pour informer leurs consœurs. La SSII disposant du profil recherché contacte ensuite l'annonceur pour lui proposer ses services.

Sur les rubriques « propositions » et « demandes » du site Internet sont affichés en permanence les profils proposés ou recherchés des trois dernières semaines. Le nombre moyen d'annonces affichées est en permanence de l'ordre de 1 500 à 2 000. Le nombre de SSII abonnées est supérieur à 1000 au 30 septembre 2006.

6.1.1.2 L'intermédiation en prestations de services informatiques

Ce service permet aux SSII membres de la place de marché de répondre à des appels d'offres d'assistance technique, de forfait ou de pré-embauche venant de la part de DSI d'entreprises de tous secteurs d'activité.

Le client qui opte pour ce type de prestation vise à renforcer temporairement ses équipes pour mener à bien un projet informatique. Souvent il ne dispose pas en interne de toutes les compétences techniques requises par le projet ou pas en nombre suffisant. Juridiquement, la SSII a une « obligation de moyens ».

Le principe de fonctionnement de ce service est simple. Une fois que la demande du DSI d'un grand industriel par exemple est détectée par les consultants de HITECHPROS, elle est adressée de façon anonyme aux deux mille deux cents SSII inscrites sur le portail de HITECHPROS. Dès réception des réponses de ces SSII, les consultants spécialisés de HITECHPROS les analysent et ne retiennent que les propositions qui représentent le meilleur rapport qualité/prix. Cette procédure permet aux clients finaux de ne recevoir que des offres ciblées répondant parfaitement à leurs exigences, et d'économiser beaucoup de temps.

Dans le cas où la proposition présentée est acceptée par le client, c'est HITECHPROS qui signe le contrat avec ce dernier et établit ensuite la facture. La SSII sélectionnée devient donc

sous-traitant de HITECHPROS. A l'issue de cette prestation, le client final peut par la suite travailler en direct avec cette SSII s'il le souhaite.

6.1.1.3 Les offres de formation

La présence de nombreux centres de formation permet aux SSII membres de trouver des offres de formation à des tarifs très avantageux. Les centres de formation interviennent dans pratiquement tous les segments de la prestation informatique, de la base de données à l'apprentissage des langues étrangères en passant par les outils de développement, systèmes et réseaux, bureautique, CAO, CRM, Datamining.

6.1.1.4 Les offres de partenariats des éditeurs de logiciels

Les SSII peuvent consulter sur le site de HITECHPROS les offres de partenariats émanant des éditeurs de logiciels. Ceux-ci recherchent souvent des prestataires intégrateurs de leurs logiciels. Ils peuvent rechercher aussi des partenariats pour développer la commercialisation de leur produit. En cas d'intérêt de leur part, les SSII se mettent aussi directement en relation avec l'éditeur de logiciel via le site HITECHPROS.

6.1.1.5 Les offres d'informaticiens indépendants

4500 informaticiens indépendants inscrits dans la base de HITECHPROS proposent également des compétences très variées, dans tous les domaines de la prestation informatique. 27% d'entre eux se sont spécialisés en consulting-expertise, 15% en nouvelles technologies (Java, GED, Websphère), 12% en système, réseaux et sécurité, 11% en Client serveur et 10% en Mainframe.

6.1.1.6 Le service de visio-conférence

Parmi les services récemment mis en place par HITECHPROS, le service de visioconférence offert aux commerciaux de SSII par "Camera Meeting" constitue un avantage supplémentaire. Ce service permet des entretiens de sélection en utilisant Camera Meeting via une simple webcam et contribue donc à la rapidité de recherche pour les besoins des SSII.

6.1.2 Les services aux Directions de Systèmes d'Information des entreprises

Fortes de l'importance prise par les systèmes d'information dans tous les secteurs d'activité, les entreprises font de plus en plus souvent appel aux SSII pour trouver des informaticiens bien formés, immédiatement opérationnels et qui disposent des compétences adéquates pour travailler sur leurs projets de développement. Partant de ces besoins croissants en prestation informatique, HITECHPROS offre trois services principaux aux directions informatiques d'entreprise (grands comptes et PME) : l'offre de prestations informatiques « Hitechpros Staffing », l'outil de gestion baptisé ShortlistManager et les offres de formation.

6.1.2.1 Les prestations de services informatiques

L'objectif de HITECHPROS est de mettre à la disposition des DSI son énorme base de données pour faciliter la recherche des compétences requises par leurs projets informatiques. Ainsi, au cours des dernières années, la Société a fait en sorte que les clients finaux puissent trouver toutes les compétence en assistance technique en consultant plusieurs milliers de spécialistes disponibles dans les 2200 SSII membres et ce via un interlocuteur unique. Dans le cadre de ce service, les clients peuvent soit se charger de la recherche des profils adaptés à leurs besoins, soit le confier aux experts de HITECHPROS.

Dans le premier cas, HITECHPROS met à la disposition des clients un moteur de recherche qui leur permet de trouver rapidement un profil donné. Une fois que le client a trouvé les profils qui lui conviennent, il les sélectionne et se met ensuite en relation avec les consultants de HITECHPROS pour fixer un rendez-vous et auditionner les prestataires retenus.

Si les clients choisissent d'externaliser la recherche des compétences et la confient aux experts de HITECHPROS, ils n'ont qu'à adresser leur appel d'offre à l'équipe de HITECHPROS laquelle se charge ensuite de la procédure de sélection de la façon suivante : HITECHPROS diffuse l'appel d'offre à l'ensemble des SSII membres et ne retient que les meilleurs profils parmi les réponses reçues et lors d'entretiens. Les consultants de HITECHPROS présentent ainsi aux clients les prestataires déjà pré-sélectionnés. Le client se réserve toujours le droit d'accepter ou décliner la proposition de l'équipe HITECHPROS.

Ce service est très pratique pour les clients dans la mesure où HITECHPROS n'adresse qu'une seule facture au client pour toutes les prestations et règle ensuite chaque SSII fournisseur. HITECHPROS se charge également du suivi de la prestation.

L'expérience des consultants HITECHPROS leur permet de mener la sélection en toute impartialité et de trouver dans un temps record (de 4 heures à 48 heures) le profil le plus adapté au projet du client.

6.1.2.2 L'outil de gestion des achats de prestations intellectuelles : ShortlistManager©

Étant donné le nombre important d'intervenants impliqués dans la chaîne de décisions des entreprises clientes et les spécificités des achats de prestations intellectuelles, la gestion de ces derniers devient rapidement difficile à maîtriser pour les entreprises. C'est dans l'objectif de faciliter ce travail de gestion que HITECHPROS a mis à la disposition de ses clients un nouvel outil de gestion baptisé ShortlistManager©.

Ainsi, ShortlistManager© est un outil structurant qui prend en considération les particularités et les exigences des achats de prestations intellectuelles. Il offre aux utilisateurs la possibilité d'automatiser toutes les tâches à faible valeur ajoutée et permet par conséquent aux acheteurs de se concentrer davantage sur d'autres fonctions plus productives comme par exemple la négociation des contrats avec les fournisseurs ou encore l'évaluation de la qualité de la prestation.

ShortlistManager© est conçu pour permettre aux utilisateurs de gérer l'ensemble du processus d'achat, de la formulation des besoins par le chef de projet jusqu'à l'évaluation finale de la prestation en passant par une validation des besoins par la hiérarchie, la mise en concurrence des fournisseurs, l'émission de bons de commande et l'élaboration de tableaux de bord de suivi en temps réel.

Grâce à la centralisation et à l'accessibilité des informations collectées au cours de ce processus d'achat, les utilisateurs décideurs peuvent désormais gérer avec une grande visibilité et piloter plus facilement leurs achats de prestations intellectuelles

ShortlistManager est proposé en mode FAH (Fournisseur d'Application Hébergée) et il est donc accessible par Internet via le portail ***shortlistmanager.com***. Pour utiliser le logiciel, ni développement interne, ni achat de licence ne sont nécessaires. La mise en place de l'application est immédiate après le paiement du coût de la location qui est mensuel, fixe et faible. Chaque utilisateur de ShortlistManager se voit attribuer un code d'accès qui lui ouvrira un ensemble de droits variant en fonction de son profil et sa position hiérarchique.

6.1.2.3 Les offres de formations

Tout comme les SSII, les DSI clientes de HITECHPROS peuvent également profiter des offres de formations à des tarifs très avantageux.

Deux options leur sont proposées :

- consulter la liste des formations à tarifs négociés, disponible sur le portail de HITECHPROS et entrer ensuite directement en contact avec les centres de formation;
- formuler leur demande de formation et la faire parvenir à HITECHPROS pour une mise en ligne. Les clients recevront ensuite les propositions de centres de formation spécialisés en informatique et feront la sélection de l'offre de formation qui leur convient.

Les clients peuvent entrer en relation directe avec les centres de formations pour avoir des informations plus détaillées mais aussi pour finaliser la transaction.

6.1.3 Les services aux indépendants

Étant donné le nombre important de missions proposées par les SSII chaque jour sur le portail de HITECHPROS, les informaticiens indépendants peuvent en profiter pour envoyer leur CV aux commerciaux des SSII. Ces derniers les contactent ensuite soit par e-mail, soit par téléphone.

HITECHPROS permet aux informaticiens indépendants de décrocher très vite la mission la plus intéressante en termes de localisation géographique et de rémunération en les mettant en relation directe avec leurs futurs clients.

Pour parvenir à cet objectif, plusieurs mesures ont été mises en place par HITECHPROS afin de faciliter la recherche des informaticiens et des formateurs :

- ♦ La possibilité, pour un indépendant, de formuler 2 propositions de services pendant la durée de son abonnement et de répondre à 20 offres de missions (ou demandes formateurs) chaque semaine.
- ♦ Les informaticiens indépendants peuvent aussi consulter la liste de toutes les missions ou vacations qui ont été proposées pendant les trois dernières semaines. Un moteur de recherche qui a été conçu avec différents critères géographiques et techniques propres à HITECHPROS, est également mis à leur disposition pour faciliter la recherche.
- ♦ Les indépendants reçoivent chaque jour un mail comportant les nouvelles missions à pourvoir.

Par ces différentes offres, HITECHPROS a pu attirer plus de 4500 indépendants dont les spécificités techniques sont diversifiées comme en témoignent les statistiques suivantes :

Catégories techniques	Répartition
Consulting - Expertise	27%
Nouvelles Technologies (Java, GED, Websphère, etc.)	15%
Systèmes, Réseaux, Sécurité	12%
Client - Serveur	11%
Mainframe	10%
CRM, Outils décisionnels, Datamining	6%
Moyens systèmes (AS400, etc.)	6%
ERP (Enterprise Resource Planning)	6%
Recette, Support utilisateurs (Test, Hotline, etc.)	3%
Info., Indus., Electronique, R&D	2%
Télécoms	2%

Sources: HiTechPros

L'offre HITECHLIBERTY

La Société a mis en place, via la filiale HITECHLIBERTY créée à cet effet, une offre de portage salarial à destination des informaticiens désireux de devenir indépendants à terme mais qui préfèrent effectuer des missions sous le statut de salarié en bénéficiant ainsi de la protection sociale correspondante. HITECHLIBERTY prend en charge toute la gestion administrative contre une rémunération fixée en pourcentage des honoraires facturés au client.

Par les premières réalisations depuis fin 2005, la Société considère que cette offre est en test et qu'elle ne constitue pas à ce stade un axe de développement.

6.1.4 Les services aux centres de formation

Les centres de formation peuvent se positionner sur les appels d'offres de formation de tous les autres acteurs présents sur la place de marché HITECHPROS (soit plus de 14 000 clients potentiels, à savoir les SSII, les donneurs d'ordres, les indépendants). Ils peuvent également proposer à ces derniers, via le portail Internet et jusqu'à quelques jours avant l'ouverture des sessions, les places encore disponibles, avec une remise allant de 20% à 50% du prix initial.

Les centres de formation, lorsqu'ils reçoivent une demande de formation d'un client mais ne disposent pas de formateurs sur place pour y répondre, peuvent déposer à leur tour et en ligne une demande de formateurs. Ils seront ensuite contactés par des indépendants ou d'autres sociétés de formation si ces dernières disposent des formateurs recherchés. HITECHPROS met également à la disposition de ses clients centres de formation une liste de formateurs salariés et indépendants qui sont disponibles immédiatement.

Les services de HITECHPROS répondent aussi aux besoins des centres de formation ayant des formateurs disponibles. Ces sociétés peuvent en effet formuler des propositions de services en mettant le CV de ces derniers sur la Bourse de formateurs. Ainsi, par ce marché virtuel, les centres de formation peuvent très facilement trouver les profils adaptés pour animer leurs sessions et aussi placer leurs collaborateurs formateurs qui sont temporairement désœuvrés. A noter que toutes les annonces reçues par HITECHPROS seront renvoyées dès le lendemain par courriel aux commerciaux des centres de formation présents sur la place de marché.

Pour assister ces sociétés de formation dans la prospection de nouveaux clients, HITECHPROS a élaboré un annuaire de formations en ligne. En déposant leurs formations dans cet annuaire, les sociétés de formation améliorent la visibilité de leur catalogue et permettent ainsi aux internautes clients de se diriger vers leur propre portail Internet.

Grâce à toutes ces compétences, HITECHPROS est le portail Internet de référence de 2150 centres de formation spécialisés, intervenant dans presque tous les domaines de la prestation informatique comme en attestent les statistiques suivantes :

Catégories de formations	Répartition
Base de données	18%
Langages et outils de développement	17%
Systèmes et Réseaux, Sécurité, Messagerie	15%
Bureautique	15%
Méthodologie, Gestion de projets	14%
CAO, Infographisme	9%
Outils décisionnels, CRM, SCM, Datamining	8%
Management, Coaching, Techniques commerciales	3%
Langues étrangères	1%

Sources: *HiTechPros*

6.1.5 Les services aux éditeurs de logiciels

L'offre de services aux éditeurs de logiciels est récente (2005). Elle a pour but de développer les opérations des éditeurs avec les SSII et les directions informatiques d'entreprises.

Le portail HITECHPROS offre les services suivants :

- les éditeurs peuvent déposer sur le site des demandes de partenariats vers les SSII, quand ils recherchent des revendeurs pour leurs logiciels ou des SSII pouvant assurer l'intégration des logiciels chez des clients,
- HITECHPROS a constitué un annuaire des logiciels. Près de 400 logiciels sont répertoriés. Cet annuaire permet aux éditeurs de faire connaître leurs logiciels largement, en ayant accès à la place de marché spécialisée de HITECHPROS,

- Les éditeurs peuvent également rechercher sur le site des compétences techniques,
- Les propositions de formations à prix préférentiels, ou « dégriffés » leur sont également destinées.

6.1.6 L'espace Rapprochement d'entreprises : HITECHPROS.biz

HITECHPROS a créé un service dédié exclusivement aux PDG de sociétés SSII, d'éditeurs de logiciels, de centres de formation et de Cabinets de conseils, les aidant à mener à bien leur stratégie de croissance externe via des opérations de cession, de partenariat ou de fusions-acquisitions. Ces services sont accessibles par son portail Internet spécialisé www.hitechpros.biz.

Ce service offre tout d'abord à ces acteurs la possibilité de faire de la veille sur le marché des cessions et des acquisitions. En s'inscrivant gratuitement sur le site web, ils peuvent consulter l'intégralité des annonces disponibles en ligne et suivre l'état du marché à travers l'indicateur réalisé par HITECHPROS à partir des annonces de cessions et d'acquisitions déposées chaque mois sur HITECHPROS.biz. Cet indicateur leur permet de suivre l'évolution globale de l'offre et de la demande sur le marché de rapprochements d'entreprises du secteur informatique.

HITECHPROS.biz joue également le rôle d'une place de marché en permettant les échanges d'informations sur des nouvelles opportunités d'acquisitions ou de cessions. Les entités souhaitant faire une acquisition déposent une annonce sur le portail de HITECHPROS en précisant toutes les caractéristiques du partenaire qu'elles voudraient rencontrer sans pour autant révéler leur propre identité. Les informations publiées peuvent contenir aussi le montant indicatif du budget d'acquisition, les conditions dans lesquelles les acquéreurs entendent mener leurs acquisitions, etc. Dès que son annonce est mise en ligne, l'acquéreur peut consulter les annonces de cessions disponibles sur la place de marché.

Cette plateforme d'échange d'informations s'ouvre également aux dirigeants des sociétés qui souhaitent céder tout ou partie de leurs activités. Ils déposent alors une annonce de cession, accompagnée des données détaillées permettant aux futurs acquéreurs d'avoir une première appréciation sur l'entité mise en cession, par exemple sa localisation géographique, son ancienneté, ses effectifs, les chiffres clés, etc. Étant donné qu'aujourd'hui HITECHPROS fédère près des 2/3 de la profession, les annonceurs sont rapidement mis en relation avec toutes les sociétés qui souhaitent céder, fusionner, acquérir, etc. et qui correspondent aux critères recherchés.

Dans le cas où une annonce les intéresse, cédants ou acquéreurs peuvent chercher à obtenir plus d'informations sur cette dernière. La mise en relation de ces deux partenaires est facilitée par HITECHPROS, qui a mis en œuvre un système de communication interne et sécurisé utilisant une messagerie. Ces entités peuvent ainsi s'échanger des informations en toute confidentialité, jusqu'au moment où elles décident de communiquer leur identité pour dénouer l'opération.

HITECHPROS offre trois formules d'abonnement pour une période de 3 mois, 6 mois et 12 mois respectivement. Les abonnés peuvent consulter les annonces d'acquisitions ou de cessions en cours, depuis 15 jours et depuis un mois.

Dans le cadre des opérations de cessions et d'acquisition HITECHPROS propose de même un service d'intermédiaire en matière d'évaluation d'entreprises. Les annonceurs intéressés par ce service seront mis en contact avec cinq cabinets de rapprochement, spécialisés dans le secteur informatique, pour un premier diagnostic. Si un cabinet de rapprochement est retenu suite à cette procédure, il pourra répondre aux propositions et courriels reçus après le dépôt de l'annonce par cédants ou acquéreurs.

L'intégration d'un cabinet de rapprochement dans ce processus permet aux acquéreurs et aux cédants d'économiser du temps et d'éviter des erreurs parfois très graves, notamment dans le maintien de la confidentialité de l'information et dans la détermination de la valeur de leur patrimoine. Ce type de conseil est important dans la mesure où il permet à ces entités de faire

une première idée sur des possibilités d'acquisitions ou de cessions ou sur les chances d'aboutir sur l'opération qu'elles entendent mener.

6.1.7 La veille du marché de la prestation informatique

Placée au cœur des échanges entre les acteurs de la prestation informatique, HITECHPROS a mis gratuitement en ligne une rubrique « Baromètre du marché » qui fournit aux utilisateurs des indicateurs de marché suivant des périodicités distinctes :

- **en temps réel :**
 - <http://www.hitechpros.com/info/market.asp>, cet indicateur donne le niveau de l'offre et de la demande pour les principales catégories techniques et secteurs d'activité. Il est repris par la presse spécialisée (LMI / 01 Informatique) et par la presse économique et financière (Les Echos / L'Expansion / Challenges).

- **chaque mois :**
 - une analyse détaillée de l'indicateur sur l'évolution de l'offre et de la demande, assortie d'un zoom sur les principales catégories techniques.
 - un baromètre des grandes tendances dans les services (publié en exclusivité dans le magazine Challenges).

- **deux fois par an :**
 - un point sur l'évolution de l'offre et de la demande depuis février 2000 et les prévisions pour les 6 mois à venir (publié en avant-première dans la Lettre de l'Expansion et dans l'Expansion).
 - un indicateur sur l'emploi dans l'informatique publié en avant-première dans LMI.

- **à chaque rentrée en octobre :**
 - un point sur l'état du marché depuis le début de l'année.

6.2 Principaux marchés

HITECHPROS exerce ses activités sur le marché large, pérenne et en croissance des logiciels et services informatiques.

Intermédiaire en ligne des différents acteurs du monde informatique, HITECHPROS s'est distinguée de ses concurrents par son modèle économique, qui est fondé sur la qualité des services fournis, des tarifs très attractifs, l'importance du volume d'affaires réalisé sur sa place de marché et le meilleur service après-vente.

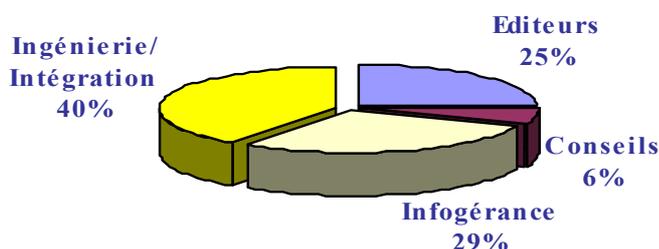
Après quelques années difficiles suite à l'éclatement de la bulle Internet, le marché des logiciels et services informatiques a amorcé en 2004 sa reprise. Selon les chiffres de Syntec Informatique, le syndicat patronal des éditeurs de logiciels et des SSII, le secteur Logiciels et Services informatiques en France a enregistré en 2004 une hausse de 4% du CA, contre un repli de 5% en 2003 et de 3% en 2002. Cette croissance s'est accentuée en 2005 où le secteur affiche une progression de 6,5% au premier semestre et de 7,5% au 2^e semestre pour atteindre un chiffre d'affaires global de 31,5 milliards d'euros¹. Cette reprise a également permis au secteur de procéder en 2005 à 40 000 recrutements dont 8 000 à 10 000 créations d'emploi nettes.

Le marché de 2005 est aussi marqué par la stabilité du prix des services proposés ainsi que par l'amélioration des compétences techniques. Le nombre important des acteurs de taille limitée a obligé ces derniers à se concentrer et à se différencier pour acquérir plus de part de marché.

Les PME (sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 Millions €) représentent en effet 70% des entreprises recensées et les grandes sociétés, dont le CA > 50 Millions €, 30%. Parmi les adhérents de Syntec, 58% sont des SSII et 42% des éditeurs de logiciels.

Par activité, le marché des logiciels et des services informatiques (L&S) peut être divisé en 4 grands domaines, à savoir l'Infogérance, l'Ingénierie/Intégration, le Conseil en Informatique et enfin l'Edition de logiciels. La part de chaque activité est la suivante:

Marché des logiciels et services par domaine d'activité



Source : Syntec Informatique

Les activités de HITECHPROS concernent les différentes catégories à l'exception de l'Infogérance, considérant que la fonction d'intermédiaire de la Société n'est pas adaptée à cette activité. L'infogérance qui consiste en un choix de délégation de tout ou partie de la gestion de son informatique par une entreprise, correspond généralement à une décision de

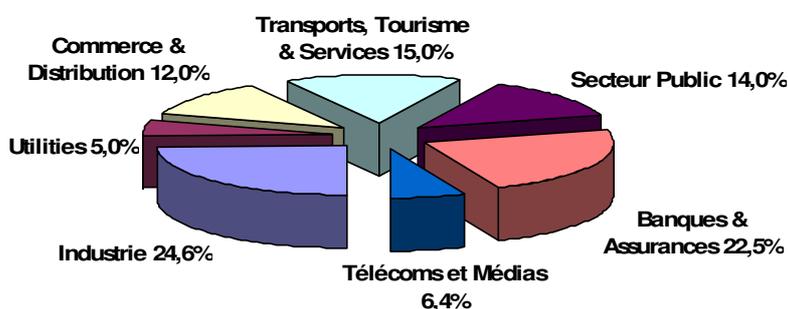
¹ Source : Syntec Informatique – Avril 2006

moyen terme sur des bases forfaitaires et avec des obligations de résultat. En tant qu'intermédiaire HITECHPROS ne souhaite pas endosser de tels engagements.

La Société estime que le marché sur lequel elle opère représente environ **50% du marché des Logiciels et Services informatiques, soit près de 16 milliards € en 2005.**

Si une accélération moyenne de 7% a été observée pour l'ensemble de l'année 2005, elle a été portée par toutes les activités de ce marché. En effet, on a constaté une amélioration de 6% pour l'activité de conseil, 5,5% pour l'activité d'ingénierie (projet et intégration (+4%), développement et assistance technique (+5%), ISTIE (+8%)², 11% pour l'Infogérance, et 7% pour l'édition de logiciels.

Marchés d'intervention des SSII



Source : Syntec Informatique

La part des dépenses en logiciels et services informatiques dans le budget global de la Technologie de l'Information (IT) des entreprises est en croissance sur le long terme. En effet, si ces dépenses ne représentaient, en 1973, que 12% du budget en IT, elles étaient de 32% en 1993 et de 41% en 2005. Ce pourcentage, bien qu'important, reste encore inférieur à certains pays, comme les Etats-Unis où la part de L&S dans les dépenses IT s'élève à 51%.

Selon les prévisions de *Syntec Informatique*, le dynamisme du marché L&S, observé depuis 2 ans devrait continuer et être renforcé au cours de l'année 2006 pour afficher une progression allant de 6% à 8%.

L'activité de conseil devrait enregistrer une hausse de 5% à 7% pendant que l'ingénierie connaîtrait un taux de 4% à 6%.

Dans l'hypothèse où le taux d'inflation se maintiendrait dans la fourchette de 1,5% à 2%, une hausse moyenne annuelle de 6% à 9% est attendue pour ce marché au cours des 5 prochaines années. Cette orientation peut s'expliquer par la reprise de l'économie européenne et française mais aussi par la tendance à l'externalisation des entreprises et la nécessité permanente de réaliser des gains de productivité du fait de la concurrence.

Concernant le prix des prestations, une hausse limitée a été constatée au cours de 2005. En effet, par rapport à une base de 100 en 2002, l'indice de prix du conseil et de l'ingénierie s'établit en début de 2005 à 93,0 et atteint 93,7 en fin de l'année. Cette hausse de prix est néanmoins variable en fonction de prestations. Si une progression marquée a été observée pour les applications métiers et les ERP, les prix d'autres prestations restent inchangés (*Syntec Informatique*).

² *Informatique Scientifique, Technique, Industrielle et Embarquée*

La consolidation entre les SSII en 2005 est plus nombreuse que les années passées avec 82 transactions dénouées, soit 22 deals de plus par rapport à 2004³. Bien que ces opérations soient pour la plupart franco-françaises, la somme des chiffres d'affaires des entreprises impliquées à ces transactions atteint déjà 1,68 milliards d'euros, en hausse donc par rapport aux 700 M€ constatés en 2004 et 806 M€ en 2000 (www.silicon.fr).

Cette consolidation est en partie le résultat de la performance des entreprises du secteur qui dégagent, en 2005, une marge opérationnelle entre 6% et 8%, soit en progression de deux points par rapport à l'année précédente. Cette tendance est aussi la conséquence de l'état encore très atomisé du marché.

La Société estime qu'en France il y a environ 3000 SSII de plus de 5 salariés.

Le marché en France est estimé par la Société à environ 3 000 SSII, 3 400 centres de formation, 15 000 indépendants, 4 000 éditeurs de logiciels et de l'ordre de 10 000 DSI qui ont recours à des SSII.

Par son positionnement d'intermédiaire et de prestataire de tous les acteurs du service informatique, HITECHPROS bénéficie de marchés pérennes et sur lesquels la croissance attendue devrait être supérieure à la croissance économique générale.

Compte tenu de sa taille actuelle, par rapport à la taille estimée du segment de marché qui la concerne, la Société dispose d'un large potentiel d'évolution.

³ Source : www.silicon.fr – site d'information spécialisé en technologies de l'information

6.3 Avantages concurrentiels de HITECHPROS

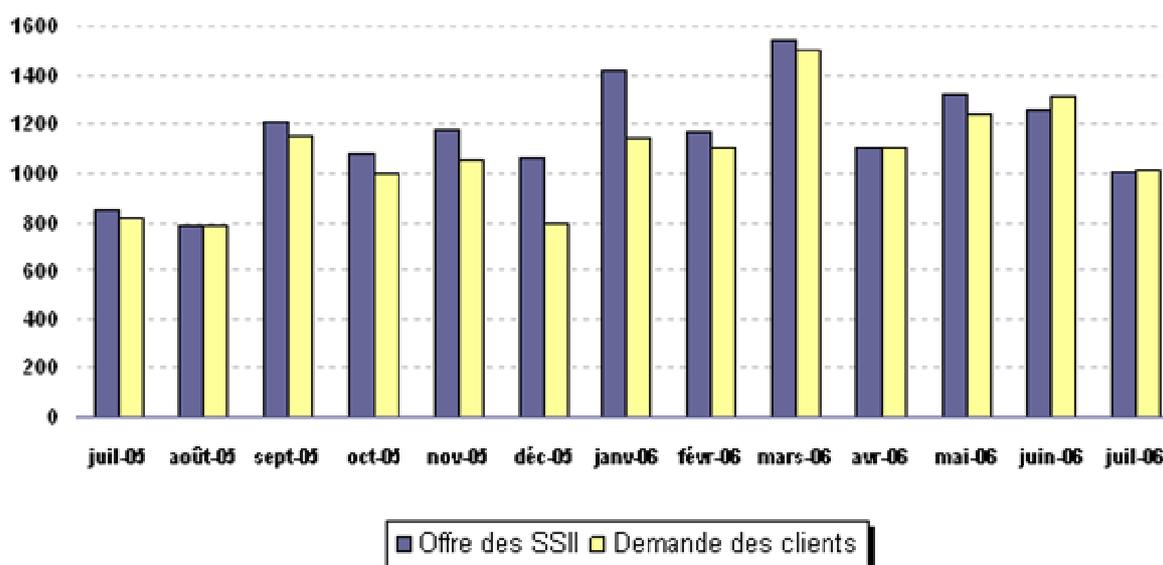
HITECHPROS a su maintenir une croissance solide depuis sa création notamment grâce à ses avantages concurrentiels. Ceux-ci constituent des points forts de HITECHPROS qui pourra saisir des opportunités de développement dans l'avenir.

6.3.1 Une forte position concurrentielle

A sa connaissance, HITECHPROS a été le premier acteur à intervenir sur le marché du placement des inter-contrats, et elle considère qu'elle bénéficie aujourd'hui d'une position de leader. Lancée en 1999, sa place de marché offre l'avantage d'être dédiée au marché de la prestation intellectuelle du secteur informatique. Elle est spécialisée et s'adresse spécifiquement aux acteurs de la prestation du secteur informatique.

Un choix permanent de missions sur le portail HITECHPROS

Le nombre de propositions et de demandes de missions de prestations informatiques qui passent par le portail de HITECHPROS est récurrent et en croissance. Par exemple sur les 12 derniers mois (juillet 2005 à juin 2006), la moyenne mensuelle des offres et des demandes se présentait comme suit :



La Société estime que environ 95% des transactions engendrées par l'ensemble des places de marché spécialisées en prestations informatiques se font avec HITECHPROS, ce qui constitue donc une forte barrière à l'entrée vis-à-vis de ses concurrents potentiels.

Un portefeuille clients conséquent et diversifié

Au 30 juin 2006, le portefeuille de clients abonnés HITECHPROS est représenté par :

- 961 SSII, de tous secteurs d'activité, abonnées,
- 235 centres de formation,
- 153 informaticiens indépendants,

Parmi les clients SSII sont présents des sociétés comme : Alten, Assystem, Devoteam, GFI, ITS SEEVIA, Keyrus, Neurones Solutions, Osiatis, Overlap, Projipe, Segula, Silicomp, Sopra, Sword, Thalès IS, Unisys France.

Du côté des directions informatiques d'entreprises clientes on retrouve de grandes entreprises telles que : Aéroports de Paris, AIR, Bouygues Immobilier, Crédit Municipal, Electrabel, Eurodisney, Fondation de France, Geodis, INEO Suez, Laboratoires Roche, Lesieur, Radio France.

La Société est aussi en relation avec les principaux centres de formation spécialisés comme : Aston, Cegos, Cross Institute, Demos, Groupe Adhara, Orsys, Umanis Institut, Unilog IT Training, Winwise.

Quelques concurrents

Le succès du portail a attiré d'autres intervenants qui ont essayé de dupliquer le modèle de HITECHPROS. La Société maintient une veille active de son marché et des ses concurrents éventuels. Elle n'a pas connaissance à ce jour d'acteur en France qui lui soit totalement comparable.

Néanmoins différents intervenants peuvent concurrencer la Société sur certaines de ses activités.

Sur l'activité d'origine de HITECHPROS, la « bourse » d'inter-contrats, la Société connaît peu de concurrents directs, à l'exception de Web-profiles.com ou SourcesIT.com.

En ce qui concerne l'activité d'assistance des directions informatiques (DI/DSI), HITECHPROS présente une offre assez unique. Au lieu de consulter plusieurs prestataires potentiels SSII, la direction informatique peut faire appel à un seul intervenant, HITECHPROS, qui dispose d'un sourcing puissant auprès de l'ensemble des SSII abonnées. Les services proposés par HITECHPROS sont plus souples, souvent moins chers et permettent aux clients d'économiser beaucoup de temps.

Sur le segment du placement des indépendants, HITECHPROS peut se trouver en compétition avec d'autres acteurs tels que Kalifeye, Eurolead, Freelance.com ou encore Espace Freelance. Parmi ces entités, seuls deux ont réalisé des volumes d'affaires supérieurs à celui de HITECHPROS.

Le service de ShortlistManager, mis à la disposition des DI/DSI leur permettant de bien gérer leurs achats de prestations intellectuelles, dispose d'un fort potentiel. Le nombre de concurrents présents sur ce segment du marché est limité ; on peut citer la société OALIA.

Concernant les services en matière de rapprochements d'entreprises SSII via HITECHPROS.biz la concurrence peut se trouver du côté de sociétés de conseils ou banques d'affaires mais aussi par d'autres sites Internet spécialisés. La concurrence avec les banques d'affaires n'est que marginale dans la mesure où ces dernières couvrent des transactions dans plusieurs domaines d'activité, et ne s'intéressent pas vraiment aux opérations de petite taille. Quant à la concurrence avec des sites Internet de cessions/ acquisitions tels que Eurocession.com ou FusAcq.com, la position de HITECHPROS est assez différente puisque spécialisée en cessions et acquisitions de sociétés informatiques.

6.3.2 Une charte au service d'une démarche « gagnant-gagnant »

La croissance régulière des résultats d'exploitation de HITECHPROS est due d'une grande partie à la qualité des SSII inscrites sur la place de marché. Pour maintenir et acquérir la confiance de ses clients, HITECHPROS n'admet sur son portail que les sociétés informatiques qui satisfont aux conditions suivantes :

- ♦ Elles fournissent des prestations de réalisation et de maintenance de logiciels, ingénierie et intégration, études et conseils dans les domaines suivants :
- Client & Serveur
- Mainframe
- Nouvelles Technologies
- Systèmes et Réseaux
- Moyens

- Enterprise Ressource Planning (ERP)
- Informatique Industrielle
- Consulting & Expertise
- Customer Relationship Management (CRM)
- Décisionnel
- Datamining
- Télécoms
- ♦ Elles doivent disposer d'un site Internet au nom de la société
- ♦ Les abonnées possèdent des adresses email avec comme nom de domaine le nom de la société
- ♦ La société ne doit pas être domiciliée chez une société de domiciliation
- ♦ La SSII dispose effectivement d'un numéro de Siret

Quand elles adhèrent, les SSII s'engagent à respecter la Charte de HITECHPROS qui édicte des principes de « bonne conduite ». Cette Charte permet aux membres de HITECHPROS de mener à bien leurs affaires dans un climat de confiance et de « gagnant-gagnant ». De son côté HITECHPROS s'engage à ne pas commercialiser les coordonnées des utilisateurs. Ainsi les relations commerciales établies par HITECHPROS sont saines et transparentes.

La qualité des SSII est surveillée par un système de scoring élaboré en interne par HITECHPROS.

6.3.3 Un marketing et un suivi commercial efficaces

HITECHPROS met l'accent non seulement sur la qualité des prestations réalisées mais également sur le suivi des clients.

La Hotline

Dès qu'un nouveau client s'est abonné il reçoit un contact de la hotline pour lui apporter tous les renseignements utiles à la bonne utilisation du portail HITECHPROS. La hotline se tient ensuite à la disposition de ses clients pendant toute la semaine pour traiter toute demande d'information.

L'information permanente

Des emails sont envoyés chaque jour aux abonnés des sites de HITECHPROS. Ils peuvent être de deux types : des emails d'informations et des emails d'annonces entrées sur le site. Les abonnés peuvent s'inscrire à des alertes ; ils définissent eux-mêmes ce qu'ils souhaitent en matière d'alertes.

Des actions de formation / information

Pour mieux fidéliser ses clients, HITECHPROS a mis en place deux mesures particulières : une formation dans ses locaux et un guide d'utilisation des services disponibles.

Des petits-déjeuners de formation sont organisés quasiment tous les jeudis dans les locaux de la Société. Ils s'adressent à la fois aux abonnés récents et aux plus anciens ainsi qu'à des prospects. Au cours de cette rencontre, les premiers sont formés aux produits de HITECHPROS pour qu'ils puissent développer rapidement leurs affaires pendant que les seconds profitent d'une actualisation pour utiliser plus complètement les services de HITECHPROS et apporter ainsi plus de valeur ajoutée à leur entreprise. Comme rien n'est plus convaincant, pour un prospect, que la parole d'un client satisfait, cette occasion permet souvent à HITECHPROS de transformer les prospects en clients pendant les jours suivant cette formation.

Dans le but d'améliorer encore la satisfaction des clients et donc de leur fidélité au service offert, HITECHPROS a également mis en ligne sur son portail Internet un guide d'utilisation pour montrer aux abonnés comment tirer parti au maximum du portail de HITECHPROS. Ce guide détaille tous les besoins éventuels des clients en matière de prestations informatiques et associe à chacun de ces besoins un service correspondant de HITECHPROS.

Des consultants commerciaux proches des clients

Pour l'activité d'intermédiaire en prestations informatiques, la Société a mis en place une équipe de consultants expérimentés pour répondre au mieux aux besoins des DSI. Chaque consultant assure la relation avec les Directions informatiques qui ont des demandes d'assistance technique, recherche parmi la base de compétences de HITECHPROS les profils d'informaticiens les plus adaptés, procède à la sélection, rencontre les personnes sélectionnées puis présente le ou les candidats au client. Après la mise en place de la mission, le consultant assure aussi le suivi de son bon déroulement.

6.3.4 Une reconnaissance forte du marché

Des marques déposées

HITECHPROS a su constituer une solide réputation grâce à des marques et noms de domaines déposés (cf paragraphe 4.3.1).

Le trophée de la meilleure place de marché verticale

Sur deux années consécutives, en 2001 et en 2002, la Société a remporté le prix de la meilleure place de marché verticale, décerné par l'association européenne des places de marché, à l'occasion du salon du e-commerce B to B.

Des témoignages de clients satisfaits

HITECHPROS dispose d'un grand nombre de témoignages de ses clients. La mise en ligne de ces témoignages de satisfaction offre à la Société la possibilité d'acquérir de nouveaux clients. Ainsi, d'après les statistiques de la société, 29% des nouveaux clients viennent suite à des recommandations de clients déjà abonnés.

Une couverture presse permanente

HITECHPROS bénéficie d'une couverture presse régulière et fournie tant auprès de la presse spécialisée que d'une presse plus généraliste. En particulier, les magazines L'EXPANSION et CHALLENGES publient l'indicateur de marché défini comme « indicateur Hitechpros ». Les journaux spécialisés comme « 01 Informatique » ou « Le Monde Informatique » mais aussi « Les Echos », « La Tribune », « la Lettre de l'Expansion » font référence à HITECHPROS pour informer leurs lecteurs sur les évolutions du marché de la prestation intellectuelle en informatique. Dans d'autres cas ce sont des témoignages de clients de la Société qui sont repris par la presse.

6.3.5 Un modèle économique générateur de revenus récurrents

L'évolution du chiffre d'affaires de HITECHPROS par nature de revenus, sur les trois derniers exercices a été la suivante :

**Evolution du chiffre d'affaires
et du Résultat d'exploitation par activité**

En K€	30/06/2006	2005	2004	2003
<i>Chiffre d'affaires</i>				
Abonnements place de marché	1 030	1 677	1 591	1 593
Intermédiation en prestations	1 838	2 792	2 025	968
Total	2 868	4 469	3 616	2 561
<i>Résultat d'exploitation</i>				
Abonnements place de marché	435	729	544	431
Intermédiation en prestations	131	152	27	-5
Total	566	881	571	426

Le modèle économique de HITECHPROS lui permet de bénéficier d'une récurrence sur une partie de ses revenus.

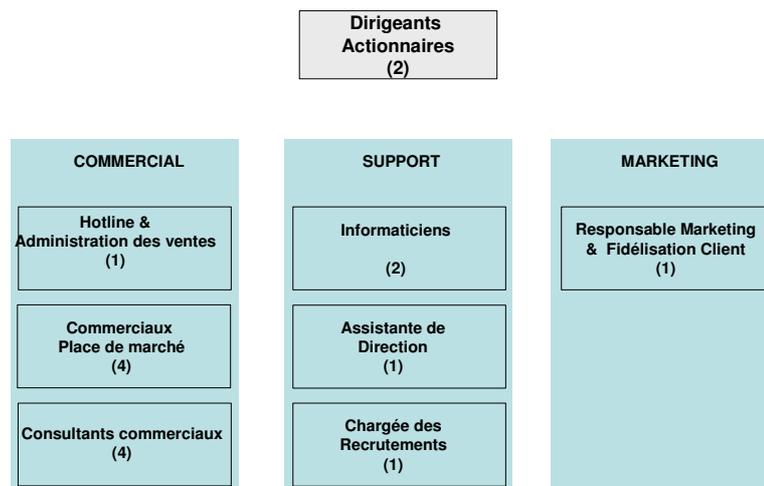
Les services du pôle « Place de marché » sont facturés sous la forme d'abonnements principalement trimestriels mais qui peuvent aussi être mensuels ou annuels. Ce système d'abonnement concerne les adhésions des SSII, des éditeurs de logiciels, des indépendants, des centres de formation. Les clients, SSII principalement, sont des utilisateurs habituels, abonnés quasi permanents, à la différence des informaticiens indépendants qui ne restent généralement pas inscrits quand ils ont trouvé une mission. Le taux de clients SSII ayant renouvelé leur abonnement en 2005, 2004 et 2003 (constaté par le nombre de résiliations du dernier trimestre rapporté au nombre d'abonnés au 31/12) est de l'ordre de 92%. Les clients, pour accéder à la plate-forme de HITECHPROS, doivent payer dès l'adhésion pour avoir l'accès aux services. Ils paient au début de chaque trimestre, ce qui génère une rentrée de trésorerie pour la Société.

En ce qui concerne l'activité d'intermédiaire en assistance technique pour les directions informatiques d'entreprises, elle fait l'objet d'une facturation qui dépend de la durée de la mission. La base de données constituée par HITECHPROS lui procure une capacité de « sourcing » considérable auprès des SSII abonnées (près de 1000).

L'augmentation de la fréquentation du portail développé par la Société renforce l'attractivité de la place de marché HITECHPROS, ce qui permet d'augmenter les revenus provenant des abonnements et donne encore plus de possibilités à HITECHPROS pour satisfaire les demandes d'assistance technique des DSI. De son côté l'activité d'assistance technique contribue à faire connaître la place de marché et à susciter de nouvelles adhésions ou augmenter la fidélisation des SSII. La Société considère donc que chacune de ses activités contribue au développement de l'autre activité.

6.3.6 Une organisation dédiée au service des clients

La Société a mis en place une organisation souple et essentiellement orientée vers le service de ses clients, comme le présente l'organigramme opérationnel ci-dessous :



Deux dirigeants complémentaires

Claude CURS

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims, Claude CURS débute sa carrière comme contrôleur de gestion des filiales d'Amérique Latine et d'Extrême Orient de DEGREMONT (société d'ingénierie du traitement de l'eau, Groupe SUEZ). Il est ensuite chargé par le Groupe Maison Familiale (Promotion Immobilière) des investissements au Venezuela et au Mexique. C'est au Venezuela qu'il crée sa première société (commercialisation de programmes immobiliers) en association avec l'un des principaux promoteurs immobiliers du pays. De retour en France en 1987, il crée Syntel, une SSII spécialisée dans les services Minitel et le conseil à France Télécom. Cette société sera cédée en 2004. Il lance, avec M. Rachid KBIRI ALAOUI, HITECHPROS en 1999. Claude CURS assure les fonctions finances, organisation et informatique de HITECHPROS.

Rachid KBIRI ALAOUI

Après des études au Lycée Français de Rabat (Maroc), Rachid KBIRI ALAOUI s'installe à Paris en 1991. Passionné par la vente et le marketing, il prend un premier poste de commercial en assurance vie. Un deuxième poste de commercial le fait entrer dans le monde des SSII. En 1996 il rentre, comme salarié, chez Syntel avec pour objectif de devenir associé de la société. Il fait évoluer la société vers une activité d'assistance technique proposée principalement aux banques et aux compagnies d'assurances et devient associé de Claude CURS en 1997. En 1999 il fonde la société HITECHPROS avec Claude CURS. Rachid KBIRI ALAOUI assure le développement commercial et la fonction marketing de HITECHPROS.

Des équipes commerciales dédiées

La Société a mis en place deux équipes commerciales, l'une dédiée à l'activité place de marché et l'autre dédiée à l'activité d'intermédiaire en assistance technique, comme présenté ci-dessus dans l'organigramme opérationnel (se reporter aussi au paragraphe 6.3.3).

Un support informatique permanent et sécurisé

La Société dispose d'un administrateur réseaux qui gère toute l'informatique interne ainsi que les serveurs hébergés à l'extérieur. Un analyste-réalisateur assure les développements informatiques.

Le responsable commercial supervise la mise à jour de la base de données clients. Les membres de l'équipe commerciale ont un accès complet aux sites. Pour ce qui concerne les données sensibles, un système de droits hiérarchisés a été défini.

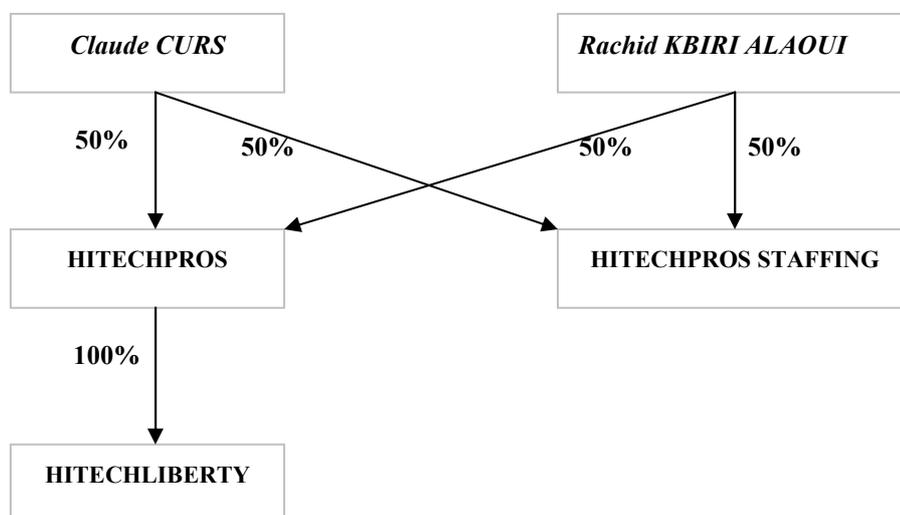
Les serveurs sont hébergés chez un prestataire externe (un serveur principal et un de secours). Des sauvegardes journalières sont effectuées et conservées par la Direction générale de la Société. Tous les équipements font l'objet d'une souscription d'assurance.

La Société a choisi l'externalisation auprès d'un cabinet d'expertise comptable de la gestion administrative du personnel et de la tenue de la comptabilité.

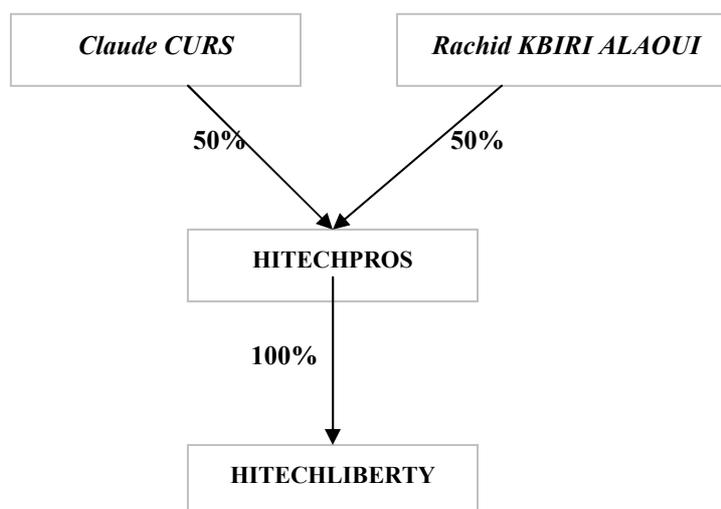
7 ORGANIGRAMME

7.1 Rappel historique de la constitution du groupe actuel

Avant le 23 octobre 2006



Après fusion absorption de HITECHPROS STAFFING par HITECHPROS le 23 octobre 2006



7.2 Filiale de la Société

A ce jour, la Société détient une seule filiale. Il s'agit de HITECHLIBERTY, EURL au capital de 100 000 €, créée le 28 novembre 2005, enregistrée au RCS de NANTERRE sous le numéro 485 209 266, dont le siège social est au 130, boulevard Camélinat, 92240 Malakoff.

Cette filiale est dédiée à la seule activité de portage salarial (présentée au paragraphe 6.1.3) et occupait une personne fin 2005, deux à ce jour.

Son 1^{er} exercice comptable n'a eu une durée que d'un mois.

HITECHPROS ne facture pas de management fee à sa filiale HITECHLIBERTY.

Au 31 décembre 2005	HITECHLIBERTY (en €)
% capital	100%
Capital social	100 000 €
Réserves	
Report à nouveau	
Chiffre d'affaires	8 400 €
Résultat courant après impôts 2005	-3 228 €
Valeur d'inventaire nette	
Montant restant du sur les actions	0
Dividende reçu au titre de 2005	0
Dettes dues à HITECHPROS	1 260 €
Dettes dues par HITECHPROS	0

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif

Les locaux utilisés par la Société et sa filiale HitechLiberty sont occupés au titre de baux commerciaux.

Le contrat de bail commercial de la Société, signé le 26 mai 2004 pour une durée de 9 ans porte sur une superficie de 219 m². Le loyer annuel hors charges et hors taxes s'élève à 58 357 € pour l'année 2005 ; il est révisable annuellement.

HitechLiberty bénéficie d'une convention de mise à disposition de locaux moyennant un reversement à la Société du prorata du loyer et des charges afférentes.

Les principales immobilisations sont représentées par des postes de travail informatiques et du mobilier de bureau.

8.2 Question environnementale

Compte tenu de la nature des activités du groupe, il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer l'utilisation par la Société ou sa filiale, de leurs immobilisations corporelles.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Dans la perspective d'une introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext, les actionnaires de la Société ont souhaité regrouper les activités des deux sociétés « sœurs » HITECHPROS et HITECHPROS STAFFING.

La Société telle qu'elle se présente à la date du présent document de base résulte de la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2006 par absorption de la société HITECHPROS STAFFING.

Par conséquent, pour l'analyse comparative des données historiques, les commentaires sur les résultats et la situation financière sont présentés sur la base de données financières pro forma établies sur les exercices annuels 2003, 2004 et 2005, en se plaçant « comme si » la fusion avait été réalisée au 1^{er} janvier 2003.

PROFORMA (en K€)	2005 Post fusion	2004 Post fusion	2003 Post fusion	1er sem 06 Social historique	1er sem 05 pro forma post fusion
Chiffre d'affaires	4 469	4 153	3 275	2 871	2 149
Résultat d'exploitation	881	686	438	566	350
Résultat courant	893	694	446	572	356
Résultat net	625	578	268	390	249
Actif immobilisé net	443	357	328	373	*
Capitaux propres	1 447	1 222	915	1 237	*
Dettes financières LT	0	0	0	0	*
Total bilan	2 578	2 204	1 942	2 748	*

* La société a établi pour la 1^{ère} fois des comptes semestriels pour les besoins de l'introduction en bourse. Ainsi, les données bilancielle comparables au 30 juin 2005 ne sont pas disponibles, la recommandation N°99-R-01 du CNC paragraphe 3 limitant la présentation des données semestrielles N-1 aux seuls éléments du compte de résultat.

9.1 Comparaison des chiffres clos entre 2003, 2004 et 2005

Chiffre d'affaires

Les principales sources de revenus de la Société sont constituées de :

- abonnements pour l'utilisation du portail HITECHPROS. Les conditions tarifaires sont établies en fonction de la catégorie de clientèle,
- prestations de services correspondant aux missions d'assistance technique mises en place pour les clients DSI d'entreprises.

De 2003 à 2005, le chiffre d'affaires de la Société a progressé de 36%.

L'évolution du chiffre d'affaires selon les sources de revenus se présente comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES (en K€)	2005	2004	2003
Abonnements	1 677	1 591	1 593
Prestations de services	2 792	2 056	987
Activité cédée en 2004		506	695
Total	4 469	4 153	3 275

Sur les activités poursuivies par la Société, hors activité cédée, le chiffre d'affaires a augmenté de 41,33% entre 2003 et 2004 et de 22,53% entre 2004 et 2005.

L'activité de prestations d'assistance technique, lancée en 2003, génère une forte croissance, de 109% entre 2003 et 2004 et de près de 38% entre 2004 et 2005.

Le chiffre d'affaires provenant des abonnements au site a été stable entre 2003 et 2004 et en croissance 5% sur 2005.

Résultat d'exploitation

Sous l'effet conjugué de la forte croissance du chiffre d'affaires et d'une maîtrise des charges externes et des charges de personnel, le résultat d'exploitation a progressé de 13,3% à 19,7% du chiffre d'affaires entre 2003 et 2005

Résultat courant

La Société a dégagé sur la période un résultat courant supérieur au résultat d'exploitation, le résultat financier étant positif du fait de la trésorerie excédentaire.

Résultat exceptionnel

Sur la période le résultat exceptionnel a été marqué par la constitution d'une provision en 2003 de 81K€, reprise en 2004.

Résultat net

La Société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux normal. Le résultat net est passé de 268 K€ en 2003 à 625 K€ en 2005. La plus faible progression du résultat net sur 2005 s'explique par l'importance du résultat exceptionnel en 2004 (138 K€).

9.2 Comparaison des chiffres semestriels entre le 30 juin 2006 et le 30 juin 2005

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires semestriel affiche une progression de 34% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. Cette évolution est due à une forte progression sur les deux activités principales de la Société, les prestations d'assistance technique ayant plus fortement progressé (+35%) que le chiffre d'affaires en abonnement, lui-même en croissance très significative (29%).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation augmente de 62% et représente une marge d'exploitation de près de 20%.

Résultat courant

Le résultat financier étant légèrement positif la Société dégage un résultat courant supérieur au résultat d'exploitation.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 3,7K€ correspond à une moins value de cession de véhicule.

Résultat net

Le résultat net s'établit à 390 K€ pour le premier semestre 2006 soit une progression de 57% sur le premier semestre 2005, ce qui correspond à une marge nette sur le chiffre d'affaires de 13,6%.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Au 30 juin 2006, les capitaux propres de HITECHPROS s'élevaient à 1 237 350 € contre 1 447 112,93 € au 31 décembre 2005 en données financières pro forma. Les principales évolutions concernent la distribution de dividendes (600 K€) et le résultat net dégagé sur le premier semestre (390 K€).

10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

(en K€)	2005	2004
Flux net de trésorerie généré par l'activité	532	398
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-108	-15
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-366	-319
VARIATION DE TRESORERIE	57	64

Flux de trésorerie d'exploitation

(en K€)	2005	2004
MBA	609	487
Variation du BFR	77	89
Flux net de trésorerie généré par l'activité	532	398

La Société a dégagé en 2004 une marge brute d'autofinancement élevée dans un contexte de marché difficile. L'exercice 2005 marque une très forte progression de cette marge brute d'autofinancement.

Sur l'activité rémunérée en abonnements, le besoin en fonds de roulement est structurellement négatif du fait des règlements par les clients dès la souscription. Les variations d'un exercice à l'autre sont faibles.

Par conséquent l'activité de la Société sur la période analysée a dégagé des flux de trésorerie positifs et en croissance.

Flux de trésorerie d'investissements

Les flux d'investissements correspondent généralement à des acquisitions d'équipements bureautiques et informatiques, excepté en 2005 où l'investissement principal de 100 K€ concernait la création de la filiale HITECHLIBERTY, pour l'activité de portage salarial.

Flux de trésorerie de financement

Les flux de financement correspondent aux distributions de dividendes aux actionnaires.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

La société ne fait pas appel à des emprunts bancaires. Sa trésorerie suffit au financement de ses activités actuelles.

Les seules dettes de nature financière, présentes au bilan de la Société à certaines dates, correspondent aux comptes courants des associés.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de ses capitaux propres, la Société n'a besoin d'aucune source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à la date du présent document de base.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Néant

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

La croissance de l'activité du secteur des logiciels et services informatiques en France constatée en 2005, comme précisé au chapitre 6.2, s'est poursuivie sur les premiers mois de l'année 2006.

Les activités de HITECHPROS ont connu un fort développement sur le premier semestre, tant du côté des utilisateurs abonnés au portail HITECHPROS que du côté de l'intermédiation en assistance technique. Le chiffre d'affaires affiche une progression de 34% sur le premier semestre 2006 par rapport au premier semestre 2005.

12.2 Tendances connues, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Mandat et fonction dans la Société	Fonction en dehors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Adresse professionnelle
Claude CURS	Président Directeur Général	néant	23-oct-06	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	siège social
Rachid KBIRI ALAOUI	Directeur Général Délégué	néant	23-oct-06	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	siège social
Denis PIROARD	Administrateur	Gérant de cabinet d'assurances	23-oct-06	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	
Patrice DEYGLUN	Administrateur	dirigeant de société de Conseil	23-oct-06	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

A la connaissance de la société, aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées et résumées ci-dessous :

Claude CURS, Président Directeur Général, HITECHPROS
(se reporter au paragraphe 6.3.6)

Rachid KBIRI ALAOUI, Directeur Général Délégué, HITECHPROS
(se reporter au paragraphe 6.3.6)

Denis PIROARD, administrateur

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Reims, Denis PIROARD a assumé différentes fonctions commerciales au sein du groupe Automobiles CITROËN. Il s'est ensuite orienté vers le courtage en assurances. Il est gérant du cabinet de courtage d'assurances, DPA.

Patrice DEYGLUN, administrateur

Diplômé d'un MSTCF et DESS Finance, Patrice DEYGLUN a exercé des postes de Direction financière et administrative avant de devenir chef d'entreprise en 1991, dans le secteur de la grande distribution. Depuis la cession de son entreprise en 2004, il dirige une société de conseil. Il est membre de l'association des Experts en évaluation d'entreprise A3E et dispense des cours sur les méthodes d'évaluation en qualité d'intervenant extérieur à l'université d'Aix Marseille 3, en 5^{ème} année de Mastère Finance.

Autres mandats exercés, ou ayant été exercés, par les administrateurs

Nom	Autres mandats en cours	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
Claude CURS	Néant	Président de SYNTEL jusqu'en novembre 2004 Directeur Général de HITECHPROS STAFFING jusqu'à la fusion avec HITECHPROS (octobre 2006)
Rachid KBIRI ALAOUI	Gérant de HITECHLIBERTY	Président de HITECHPROS STAFFING jusqu'à la fusion avec HITECHPROS
Denis PIROARD	Néant	
Patrice DEYGLUN	administrateur AQUARIUS Co-gérant Flying Partners Gérant PLURALIS CONSEIL	Administrateur ALVINE jusqu'au 03/07/2006 Administrateur GARABIDI jusqu'au 03/07/2006

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Les deux seuls dirigeants, rémunérés au titre des exercices 2004 et 2005, ont perçu des rémunérations provenant de la Société mais aussi de la société HITECHPROS STAFFING qui a fait l'objet en octobre 2006 d'une fusion absorption (se reporter au chapitre 23). Les rémunérations présentées correspondent à l'ensemble des rémunérations des dirigeants.

Exercice clos 31/12/2005 En €	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Noms						
CURS Claude	110437	109800	néant	637*	néant	néant
KBIRI Rachid	109800	109800	néant	néant	néant	néant
<hr/>						
Exercice clos 31/12/2004 En €	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Noms						
CURS Claude	97180	93025	néant	4155*	néant	néant
KBIRI Rachid	93025	93025	néant	néant	néant	néant

* avantage en nature correspondant à l'utilisation d'un véhicule. Cet avantage a été supprimé en 2006.

Le Conseil d'administration du 23 octobre 2006 a fixé pour l'exercice 2006 les rémunérations des deux dirigeants, Claude CURS et Rachid KBIRI ALAOUI, en maintenant la rémunération brute fixe individuelle à 109 800 € et en prévoyant la possibilité d'attribution, à la discrétion du Conseil, de primes en fonction des résultats de la Société, dans la limite de 80 000 € pour chacun, dont une prime de 25 100 € à chacun, octroyée suite aux résultats du premier semestre 2006.

Le gérant de HITECHLIBERTY, Rachid KBIRI ALAOUI, ne perçoit aucune rémunération de la société HITECHLIBERTY.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes, ni de rémunération conditionnelle (autre que celle précisée au 15.1 sur l'exercice en cours).

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

La composition du conseil d'administration figure de manière détaillée au paragraphe 14.1 et les dispositions statutaires relatives au fonctionnement du conseil sont décrites au paragraphe 21.2 ci après.

Exercice de la Direction générale de l'entreprise

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Claude CURS, Président Directeur Général et par Monsieur Rachid KBIRI ALAOUI, Directeur Général Délégué.

En effet, par décision en date du 23 octobre 2006, le Conseil d'administration a choisi de nommer Monsieur Claude CURS et Monsieur Rachid KBIRI ALAOUI respectivement aux fonctions de Président Directeur Général et Directeur Général Délégué.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucune convention conclue entre la Société et l'un de ses administrateurs ou dirigeants.

L'administrateur Denis PIROARD est courtier en assurances et assure cette fonction d'intermédiaire entre la Société et les compagnies d'assurance.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille encore limitée, la Société n'a pas encore engagé de réflexion quant aux pratiques en matière de « corporate governance ».

La Société ne dispose pas à ce jour de comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non rendues publiques.

Le Conseil d'administration comprend un administrateur indépendant (Patrice DEYGLUN).

Conformément aux pratiques, la définition retenue par la Société d'un administrateur indépendant est la suivante : il s'agit d'un administrateur qui n'a pas de fonction exécutive dans l'entreprise, et qui, a fortiori, n'est pas membre de la direction. Par ailleurs :

* Il ne doit pas être un actionnaire important de la société ni un dirigeant d'une société actionnaire de l'entreprise,

* Il n'est pas un ancien directeur récent de la société,

* Il n'est pas un client ou un fournisseur important de la société,

* Il n'a pas d'arrangement contractuel avec la société à l'exception de son mandat d'administrateur,

* Il n'a pas d'intérêt ou d'activité qui pourrait être perçu comme pouvant porter préjudice à sa capacité d'agir dans les meilleurs intérêts de l'entreprise.

La Société n'a pas d'administrateur élu par les salariés.

A ce jour aucun censeur n'a été nommé.

Aucun règlement intérieur du Conseil d'administration n'a été établi à ce jour.

16.5 Rapport sur les procédures et le contrôle interne

Compte tenu de son statut antérieur de société par actions simplifiée, le Président de la Société n'avait pas à établir de rapport sur le contrôle interne.

A partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2006, un tel rapport sera établi conformément à la réglementation en vigueur. Dans ce rapport le Président du Conseil d'administration rendra compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, le Conseil d'administration a été mis en place dès le 23 octobre 2006. Il est composé de 4 membres. Il est prévu que le Conseil d'administration se réunissent plusieurs fois par an pour remplir ses missions légales ainsi que pour contrôler le développement de l'activité, s'assurer du respect des objectifs définis et des moyens mis en œuvre. De plus toutes les décisions importantes seront discutées et approuvées dans le cadre du Conseil.

Pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne, des procédures avaient été mises en place dès la création de la Société et ont été adaptées suivant la croissance des activités de la Société. Les principales procédures existantes à ce jour sont présentées ci-dessous.

Fonctionnement de la Direction de l'entreprise

Préalablement à sa transformation en société anonyme, la Société, sous sa forme de société par actions simplifiée était dirigée par un Président, Monsieur Claude CURS, et un Directeur Général, Monsieur Rachid KBIRI ALAOUI.

La fonction administrative et financière est dirigée par le Président.

CONTROLE INTERNE

Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les informations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine ;
- les informations financières sont fiables ;
- les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

Organisation générale du contrôle interne

Engagement de dépenses

Les demandes écrites des collaborateurs sont transmises à l'assistante de direction pour contrôle et soumises au Président.

Seuls le président et le Directeur Général ont la signature sur les comptes bancaires.

Facturation des clients

Pour ce qui concerne les abonnements au portail HITECHPROS, la facturation est automatisée dans le système d'information de la Société. Les règlements se font par prélèvements.

Les caractéristiques de l'abonnement sont conservées dans « l'historique de l'abonnement » de la base de données. Pour chaque société abonnée il peut être prévu plusieurs utilisateurs et un coordinateur doit être défini dans le logiciel de back office. Ce coordinateur est le contact de la Société pour la facturation et pour le suivi des profils utilisateurs. Dès l'ouverture de

l'accès au client, une facture est établie automatiquement. Le prélèvement est préparé automatiquement.

En cas de rejet du prélèvement, l'accès du client au site est immédiatement coupé et l'information est donnée au commercial pour analyser la situation et trouver la solution.

Les annonces publiées sur le site Hitechpros.biz sont facturées manuellement.

Pour les prestations en assistance technique, les rapports d'activité doivent être signés par le consultant et contre-signés par le client. Ils sont ensuite centralisés par l'assistante de direction qui prépare les factures manuellement. Un contrôle est effectué par la comptabilité. Le suivi des encaissements est réalisé par l'assistante de direction. Des relances clients sont effectuées toutes les semaines.

Validation des règlements fournisseurs

Les factures sont reçues par l'assistante. Un contrôle systématique est effectué par le Président. Pour le règlement des fournisseurs, la comptabilité vérifie l'adéquation entre les jours facturés par les consultants et ceux facturés aux clients. Le président contrôle le taux journalier appliqué et le nombre de jours facturé. L'assistante prépare les règlements et les remet à la signature d'un des deux dirigeants.

Contrôle de la trésorerie

Un rapprochement bancaire est effectué toutes les semaines.

Un point hebdomadaire de la trésorerie est établi par l'expert comptable et remis au Président.

Production et contrôle de l'information financière

La saisie de la comptabilité et les contrôles sont externalisés auprès d'un cabinet d'expertise comptable. La comptabilité est tenue sur Sage 30.

Un état des créances clients est remis chaque semaine à la direction générale de la Société.

Le chiffre d'affaires est contrôlé chaque mois par la comptabilité et remis à la Direction de la Société.

Le cabinet d'expertise comptable établit pour la direction générale des situations semestrielles.

Les comptes annuels sont préparés par le cabinet d'expertise comptable et remis à la direction de la Société.

La Société considère que les procédures mises en place permettent la gestion des risques identifiés.

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

Effectif par fonction	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Dirigeants	2	2	2
Informaticiens	2	3	11
Commerciaux	8	6	8
Administratif	1	1	0
Stagiaires	3	1	
Apprenti (commercial)	1		
TOTAL	17	13	21

La Société a pour politique d'intégrer des stagiaires issus d'écoles de commerce dans une perspective d'embauche.

17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Noms	Nombre d'actions	% de capital	Stocks options BSA
Claude CURS	749 997	50,00%	-
Rachid KBIRI ALAOUI	749 998	50,00%	-
Denis PIROARD	1	0,00%	-
Patrice DEYGLUN	1	0,00%	-

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

A la date du présent document de base un salarié détient une action de la Société.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 23 octobre 2006

	Capital et droits de vote	
	nbre d'actions	%
Claude CURS	749997	50%
Rachid KBIRI ALAOUI	749998	50%
Denis PIROARD	1	0%
Patrice DEYGLUN	1	0%
Rachel KBIRI ALAOUI	1	0%
Hadrien CURS	1	0%
Ebrahim SAMMOUR	1	0%
Public	0	0%
TOTAL	1 500 000	100%

A l'occasion de sa transformation en société anonyme décidée par l'assemblée générale du 23 octobre 2006 cinq actionnaires supplémentaires sont entrés au capital, comme présenté au paragraphe 21.1.7. Auparavant la Société était détenue par deux actionnaires, Claude CURS et Rachid KBIRI ALAOUI à hauteur de 50% chacun.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Néant.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Par décision de assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 23 octobre 2006, il est prévu d'instaurer un droit de vote double une fois la Société introduite en bourse pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans.

Ainsi, la répartition en droits de vote figurera de manière détaillée dans la future note d'opération.

18.4 Contrôle de la Société

Les deux actionnaires de référence ont renoncé, dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, au principe qui prévalait jusqu'alors, compte tenu de la répartition du capital à parité entre eux, selon lequel aucune décision d'associés ne pouvait être prise sans leur accord mutuel. Chacun d'eux a ainsi accepté, du fait de la dilution qui résultera de cette opération, de ne plus détenir désormais le contrôle de la Société, sans qu'un pacte d'actionnaires soit mis en place qui préserve leur contrôle commun.

Ainsi, à la connaissance de la Société, aucun accord n'a été passé entre ses deux actionnaires de référence ayant trait à la gestion de la Société ou au transfert de leurs actions. En particulier, chacun d'entre eux est et demeurera libre après l'introduction en bourse de la Société de céder ses actions librement. Il n'existe donc pas, à la connaissance de la Société, d'action de concert entre les deux associés de référence.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.6 Etat des nantissements d'actions et d'actifs

Néant.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes (se reporter au paragraphe 20.1).

Aucune autre convention de ce type n'a été mise en place depuis l'établissement de ce rapport.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003

20.1.1 Bilans de HITECHPROS SA

ACTIF (En €)	31/12/2005			31/12/2004	31/12/2003
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de R&D					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	16 597,30	16 145,12	452,18		2 031,61
Fonds commercial (1)	217 155,00		217 155,00	217 155,00	217 155,00
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel & outill. Industriels					
Autres immobilisations corporelles	139 323,08	69 067,08	70 256,00	64 247,16	24 977,35
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations	100 000,00		100 000,00		
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	60,00		60,00		
	473 135,38	85 212,20	387 923,18	281 402,16	244 163,96
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et En-cours					
Matières premières & Autres approvisionnements					
En-cours de production (biens & services)	15 000,00		15 000,00		
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Clients et comptes rattachés	66 210,66		66 210,66	28 304,23	11 762,63
Autres créances	8 186,55		8 186,55	8 454,85	22 606,21
Capital souscrit, appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres	654 963,98		654 963,98	566 792,16	480 276,12
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	61 259,77		61 259,77	31 553,77	22 245,13
Charges constatées d'avance (3)	5 103,00		5 103,00	20 059,00	7 110,00
	810 723,96		810 723,96	655 164,01	544 000,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion - Actif					
TOTAL GENERAL	1 283 859,34	85 212,20	1 198 647,14	936 566,17	788 164,05
<i>(1) Dont droit au bail</i>					
<i>(2) Dont à moins d'un an (brut)</i>					
<i>(3) Dont à plus d'un an (brut)</i>					

PASSIF (En €)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
	Net	Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé: 100 000,00)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves:			
- Réserve légale	10 000,00	10 000,00	10 000,00
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau	247 936,37	130 928,14	82 808,38
Résultat de l'exerce (bénéfice ou perte)	493 279,18	417 008,23	248 119,76
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	851 215,55	657 936,37	440 928,14
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES			
Provisions pour risques			80 512,00
Provisions pour charges			
			80 512,00
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières (3)	59 699,84	3 822,38	34 479,06
Avances et Acomptes reçus sur commandes en cours		287,04	574,08
Fournisseurs et comptes rattachés	40 411,30	51 606,25	57 914,25
Dettes fiscales et sociales	146 205,81	164 022,21	118 077,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	11 533,64	2 891,92	1 699,25
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	89 581,00	56 000,00	53 980,00
	347 431,59	278 629,80	266 723,91
Ecart de conversion Passif			
TOTAL GENERAL	1 198 647,14	936 566,17	788 164,05
(1) Dont à plus d'un an (a)			
(1) Dont à moins d'un an (a)	347 431,59	278 342,76	266 149,83
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

20.1.2 Comptes de résultat de HITECHPROS SA

En €	31/12/2005			31/12/2004	31/12/2003
	France	Exportation	Total	Total	Total
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens)					
Production vendue (services)	1 697 419,59	11 284,46	1 708 704,05	1 600 221,33	1 598 911,09
Chiffre d'Affaires Net	1 697 419,59	11 284,46	1 708 704,05	1 600 221,33	1 598 911,09
Production stockée			15 000,00		
Production immobilisée					
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation			7 950,00	8 400,00	2 634,24
Reprises sur provisions et transfert de charges			1 343,86		
Autres produits			13,20	1,21	6,29
			1 733 011,11	1 608 622,54	1 601 551,62
Charges d'exploitations (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achat de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes (a)			274 906,75	314 803,39	391 951,68
Impôts, Taxes et Versements assimilés			17 869,28	20 020,39	16 917,83
Salaires et Traitements			497 165,39	502 589,05	519 213,51
Charges sociales			185 225,51	203 929,70	224 172,18
Dotations aux amortissements et provisions:					
- Sur immobilisations: Dotations aux amortissements			29 125,69	23 589,00	18 310,96
- Sur immobilisations: Dotations aux provisions					
- Sur actif circulant: Dotations aux provisions					
- Pour risques et charges: Dotations aux provisions					
Autres charges			6,88	10,96	3,86
			1 004 299,50	1 064 942,49	1 170 570,02
RESULTAT D'EXPLOITATION			728 711,61	543 680,05	430 981,60
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers					
De participations (3)					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)				389,43	
Reprises sur provisions et transfert de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			12 350,12	10 248,13	12 382,53
			12 350,12	10 637,56	12 382,53
Charges financières					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)			1 810,55	3 822,38	4 037,57
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeur mobilière de placement					
			1 810,55	3 822,38	4 037,57
RESULTAT FINANCIER			10 539,57	6 815,18	8 344,96
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			739 251,18	550 495,23	439 326,56

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	739 251,18	550 495,23	439 326,56
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			7 587,20
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		80 512,00	
		80 512,00	7 587,20
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		4 525,00	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			80 512,00
		4 525,00	80 512,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		75 987,00	-72 924,80
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	245 972,00	209 474,00	118 282,00
Total des produits	1 745 361,23	1 699 772,10	1 621 521,35
Total des charges	1 252 082,05	1 282 763,87	1 373 401,59
BENEFICE OU PERTE	493 279,18	417 008,23	248 119,76
(a) Y compris:			
- Redevances de crédit-bail mobilier			
- Redevances de crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

20.1.3 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2005

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2005 dont le total est de 1 198 647,14 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 493 279,18 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2005 au 31/12/2005.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 20 Mars 2006.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf pour les changements de méthodes comptables liés à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements décrits ci-dessous,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les nouvelles règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations.

- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ont fait l'objet pour la première année d'application en 2005, du choix de la méthode prospective.

Les options nouvelles prises à l'occasion des réformes entrant en vigueur en 2005 sont :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

L'entrée en vigueur des nouveaux règlements comptables constitue un changement de méthode comptable.

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables brutes des immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats après déduction des RRR et escomptes obtenus, et frais accessoires directement attribuables aux immobilisations).

Les frais accessoires qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction, sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes spécifiques à l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de transport	4 ou 5 ans
- Matériel informatique	2 ou 3 ans
- Mobilier de bureaux	4 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	231 742,60	2 009,70
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport	45 294,30		28 330,01
Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 913,79		5 247,00
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	109 208,09		33 577,01
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			100 000,00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			60,00
Total IV			100 060,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	340 950,69		135 646,71

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Val. d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			233 752,30	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations Grl., Agencements & Aménag. des constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations Grl., Agencements & Aménag. divers				
Matériel de Transport			73 624,31	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 462,02	65 698,77	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		3 462,02	139 323,08	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			100 000,00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			60,00	
Total IV			100 060,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		3 462,02	473 135,38	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, rech. & develop. Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	14 587,60	1 557,52		16 145,12
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. Générales., Agenc. & Aménag. des constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations Grl., Agencements & Aménag. divers				
Matériel de Transport	4 453,46	10 902,92		15 356,38
Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 507,47	16 665,25	3 462,02	53 710,70
Emballages récupérables et divers				
Total III	44 960,93	27 568,17	3 462,02	69 067,08
TOTAL GENERAL (I + II + III)	59 548,53	29 125,69	3 462,02	85 212,20

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de rech. & dév. (I)					
Aut. Immobilisations incorporelles (II)	1 557,52				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc., aménag., construc.					
Insta. Tech., matériels, outil. Industriels					
Insta. génér., agenc., aménag. divers					
Matériel de transport	10 902,92				
Matériel bureau et informatique, mobilier	1 100,45	15 564,80			
Emballages récupérables et divers					
Total III	12 003,37	15 564,80			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	13 560,89	15 564,80			

Cadre D	MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amort. Exercice	Montant Net Fin exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		60,00	60,00	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, Taxes, et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		66 210,66	66 210,66	
		443,70	443,70	
		6 483,16	6 483,16	
		1 259,69	1 259,69	
		5 103,00	5 103,00	
Total		79 560,21	79 560,21	
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>				

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)					
- A un an maximum à l'origine					
- A plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
		40 411,30	40 411,30		
Personnel et comptes rattachés					
		9 300,00	9 300,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
		76 651,98	76 651,98		
Impôts sur les bénéfices					
		39 457,00	39 457,00		
Taxe sur la valeur ajoutée					
		10 267,31	10 267,31		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, Taxes et versements assimilés					
		10 529,52	10 529,52		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
		59 699,84	59 699,84		
Autres dettes					
		11 533,64	11 533,64		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		89 581,00	89 581,00		
Total		347 431,59	347 431,59		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>					
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>					
<i>(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés</i>					

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2005	31/12/2004
Créances clients et comptes rattachés			
418000 CLIENTS PROD. NON ENC. FACT		15 028,35	6 591,79
	Total	15 028,35	6 591,79
Autres créances			
409800 RRR A OBTEN. AVOIR A RECEVOIR			184,81
438700 PRODUITS A RECEVOIR		443,70	
	Total	443,70	184,81
	TOTAL GENERAL	15 472,05	6 776,60

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes financières divers			
455820 C/C INT COURUS M.CURS		849,92	1 911,19
455830 C/C INT COURUS M.KBIRI		849,92	1 911,19
	Total	1 699,84	3 822,38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100 FOURN. FACT. NON PARVENUES		19 547,85	23 251,07
	Total	19 547,85	23 251,07
Dettes fiscales et sociales			
428200 DETTES PROV./CONGES PAYES		9 300,00	5 800,00
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER		3 700,00	2 600,00
448600 CHARGES A PAYER		10 529,52	17 042,67
	Total	23 529,52	25 442,67
Autres dettes			
419800 AVOIR A ETABLIR		8 826,59	
	Total	8 826,59	
	TOTAL GENERAL	53 603,80	52 516,12

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance		31/12/2005	31/12/2004
Produits d'exploitation		89 581,00	56 000,00
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
	Total	89 581,00	56 000,00

Charges constatées d'avance		31/12/2005	31/12/2004
Charges d'exploitation		5 103,00	20 059,00
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
	Total	5 103,00	20 059,00

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés p.dant l'exercice	En fin de l'exercice
ACTIONS	1,00000	100 000			100 000

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-11)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1- Filiales (plus de 50% du capital détenu) SARL HITECHLIBERTY	100 000,00	96 771,68	100,000	
2- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)				
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales non reprises en A: a, françaises b, étrangères				
2 - Participations non reprises en A: a, françaises b, étrangères				

COMPLEMENTS aux annexes des comptes au 31 décembre 2005 établis pour les besoins du document de base :

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires a progressé de 6,8% en 2005 soit 108 K€.

Malgré cette augmentation, les charges d'exploitation ont diminué de 61K€ avec la suppression du recours aux achats de prestations soit une économie de 88K€, et la diminution des frais de publicité de 16K€. Les loyers ont augmenté de 15K€ du fait de l'augmentation de la surface des locaux utilisés.

Le taux de charges sociales a diminué du fait du recours à l'emploi de stagiaires avec conventions de stages cotisant uniquement à l'Urssaf.

2) Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial de 217 155€ provient du rachat du fonds de commerce Hitechpros à la société Businesslink (renommée Hitechpros Staffing le 15 Avril 2005) au 01/01/2002. Cette acquisition s'est accompagnée du transfert de 11 salariés entre les deux structures.

Etant donné les perspectives économiques de l'activité Hitechpros, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour déprécier ce fonds de commerce.

3) Disponibilités

Les sicav sont enregistrées à leur valeur d'achat selon la méthode FIFO. Une plus-value latente a été réintégrée fiscalement pour 4 190,58 € contre 2978,76 € en 2004.

4) Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges d'exploitation. Elles correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

5) Capitaux propres

Aucun mouvement n'a affecté le capital social au cours de l'exercice 2005. Le capital d'un montant de 100 000€ se décompose à la clôture de 100 000 actions de un Euro entièrement libérées. Les actions se répartissent en parts égales entre les fondateurs.

Par assemblée générale du 29 Avril 2005, le bénéfice 2004 de 417 008€ a été affecté en distribution de dividendes pour 300 000€ et report à nouveau pour le solde soit 117 008€.

6) Dettes

Les comptes courants des associés ont été rémunérés au taux de 4,21%.

7) Produits constatés d'avance

Ils représentent la quote-part des abonnements relative à une période postérieure au 31 Décembre 2005.

8) Chiffre d'affaires

Abonnements Hitechpros : les abonnements sont facturés et payables en début de la période d'abonnement. Ce chiffre d'affaires n'intègre que la quote-part correspondant à l'exercice. La part des abonnements postérieure à la clôture est enregistrée en produit constaté d'avance.

9) Effectif

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

5 cadres dont 1 commercial, 2 informaticiens et 2 dirigeants.

4 employés commerciaux.

Soit 9 salariés contre 8 en 2004.

10) Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont calculés sur la base de l'ancienneté du personnel en fonction des dispositions de la convention collective. Le montant de ces engagements est jugé non significatif compte tenu du peu d'ancienneté des salariés et d'une moyenne d'âge relativement faible.

11) Méthode de suivi du fonds de commerce

La méthode de suivi de la valeur de fonds de commerce consiste à apprécier la valeur du fonds de commerce, à chaque clôture, sur la base des mêmes éléments que ceux utilisés lors de la transaction d'origine, à savoir un multiple du résultat d'exploitation dégagé.

20.1.4 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2004

Règles et méthodes comptables
(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2004 dont le total est de 936 566,17 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 417 008,23 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2004 au 31/12/2004.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/03/2005.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de transport	4 ou 5 ans
- Matériel informatique	2 ou 3 ans
- Mobilier de bureau	4 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total II	231 742,60		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport	3 200,00		42 094,30
Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 180,89		18 732,90
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	48 380,89		60 827,20
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	280 123,49		60 827,20

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Val. d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			231 742,60	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations Grl., Agencements & Aménag. des constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations Grl., Agencements & Aménag. divers				
Matériel de Transport			45 294,30	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			63 913,79	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			109 208,09	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			340 950,69	

AMORTISSEMENTS

Cadre A					SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Valeur en début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établissement, rech. & develop.	Total I								
Autres immobilisations incorporelles	Total II	12 555,99	2 031,61				14 587,60		
Immobilisations corporelles									
Terrains									
Constructions sur sol propre									
Constructions sur sol d'autrui									
Instal. génér., agencements & aménag. des constr.									
Installations techniques, matériels & outillages industriels									
Instal. génér., Agencements & Aménag. divers									
Matériel de Transport		122,22	4 331,24				4 453,46		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		23 281,32	17 226,15				40 507,47		
Emballages récupérables et divers									
	Total III	23 403,54	21 557,39				44 960,93		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			35 959,53	23 589,00			59 548,53		

Cadre B			VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C		PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises		
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établissement, de rech. & dév. (I)									
Aut. Immobilisations incorporelles (II)			2 031,61						
Immobilisations corporelles									
Terrains									
Constructions sur sol propre									
Constructions sur sol d'autrui									
Instal.général., agenc., aménage. Constr.									
Insta. Tech., matériels, outil. Industriels									
Insta. Grle., Agenc., Aménage. divers									
Matériel de transport		4 331,24							
Matériel bureau et informatique, mobilier		608,40	16 617,75						
Emballages récupérables et divers									
	Total III	4 939,64	16 617,75						
TOTAL GENERAL (I+II+III)			6 971,25	16 617,75					

Cadre D		MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amort. Exercice	Montant Net Fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début exercice	Augmentations: Dota. Exercice	Diminutions: Repr. Exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions réglementées				
Prov. pour reconstitutions gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Prov. fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Prov. fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	80 512,00		80 512,00	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Prov. pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	80 512,00		80 512,00	
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	80 512,00		80 512,00	
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			80 512,00	
<i>Titres mis en équivalence: Montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
		28 304,23	28 304,23	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
		1 500,00	1 500,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
		6 770,04	6 770,04	
Autres impôts, Taxes, et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
		184,81	184,81	
Charges constatées d'avance				
		20 059,00	20 059,00	
Total		56 818,08	56 818,08	
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>				

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)					
- A un an maximum à l'origine					
- A plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
	Fournisseurs et comptes rattachés	51 606,25	51 606,25		
	Personnel et comptes rattachés	5 800,00	5 800,00		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 001,88	46 001,88		
	Impôts sur les bénéfices	91 192,00	91 192,00		
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 985,66	3 985,66		
Obligations cautionnées					
	Autres impôts, Taxes et versements assimilés	17 042,67	17 042,67		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Groupe et associés (2)	3 822,38	3 822,38		
Autres dettes					
	Dettes représentatives de titres empruntés	2 891,92	2 891,92		
	Produits constatés d'avance	56 000,00	56 000,00		
Total		278 342,76	278 342,76		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>					
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>					
<i>(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés</i>					

FONDS COMMERCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 19)

Eléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments			Global	Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport		
Fonds de commerce	217 155,00			217 155,00	
Total	217 155,00			217 155,00	

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2004	31/12/2003
Créances clients et comptes rattachés			
418000	CLIENTS PROD. NON ENC. FACT	6 591,79	5 923,14
	Total	6 591,79	5 923,14
Autres créances			
409800	RRR A OBTEN. AVOIR A RECEVOIR	184,81	1 343,76
	Total	184,81	1 343,76
	TOTAL GENERAL	6 776,60	7 266,90

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2004	31/12/2003
Emprunts et dettes financières divers			
455820	C/C INT COURUS M.CURS	1 911,19	619,53
455830	C/C INT COURUS M.KBIRI	1 911,19	619,53
	Total	3 822,38	1 239,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100	FOURN. FACT. NON PARVENUES	23 251,07	19 554,87
	Total	23 251,07	19 554,87
Dettes fiscales et sociales			
428200	DETTES PROV./CONGES PAYES	5 800,00	5 300,00
438200	CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 600,00	2 400,00
448600	CHARGES A PAYER	17 042,67	17 199,64
	Total	25 442,67	24 899,64
Autres dettes			
419800	AVOIR A ETABLIR		16,97
	Total		16,97
	TOTAL GENERAL	52 516,12	45 710,54

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance		31/12/2004	31/12/2003
Produits d'exploitation		56 000,00	53 980,00
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
	Total	56 000,00	53 980,00
Charges constatées d'avance		31/12/2004	31/12/2003
Charges d'exploitation		20 059,00	7 110,00
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
	Total	20 059,00	7 110,00

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés p.dant l'exercice	En fin de l'exercice
ACTIONS	1,00000	100 000			100 000

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret N° 67-236 du 23-03-1967)

	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Capital en fin d'exercice					
Capital social			100 000,00	100 000,00	100 000,00
Nombre d'actions ordinaires			100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et Résultats					
Chiffre d'affaires (HT)			1 462 886,26	1 598 911,09	1 600 221,33
Résultat av. impôts, particip., dotations aux amortissements et provisions			260 430,12	465 224,72	569 559,23
Impôts sur les bénéfices			78 135,00	118 282,00	209 474,00
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, particip., dotations aux amortissements et provisions			162 808,38	248 119,76	417 008,23
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements & prov.					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & prov.			1,62	2,48	4,17
Dividende attribué				0,70	2,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés			15	14	10
Montant de la masse salariale			427 346,78	519 213,51	502 589,05
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc., œuvres sociales)					

20.1.5 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2003

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2003 dont le total est de 788 164,05 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 248 119,76 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2003 au 31/12/2003.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 16 Mars 2004.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 2 ou 3 ans |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport à l'exercice 2002.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	228 936,61	2 805,99
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			3 200,00
Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 455,69		17 563,37
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	29 455,69		20 763,37
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	258 392,30		23 569,36

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Val. d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			231 742,60	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations Grl., Agencements & Aménag. des constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations Grl., Agencements & Aménag. divers				
Matériel de Transport			3 200,00	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 838,17	45 180,89	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		1 838,17	48 380,89	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		1 838,17	280 123,49	

AMORTISSEMENTS

Cadre A					SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, rech. & develop.	Total I							
Autres immobilisations incorporelles	Total II	9 425,29	3 130,70		12 555,99			
Immobilisations corporelles								
Terrains								
Constructions sur sol propre								
Constructions sur sol d'autrui								
Instal. génér., agencements & aménag. des constructions								
Installations techniques, matériels & outillages industriels								
Instal/ génér., agencements & aménag. divers								
Matériel de Transport			122,22		122,22			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		10 061,45	15 058,04	1 838,17	23 281,32			
Emballages récupérables et divers								
Total III		10 061,45	15 180,26	1 838,17	23 403,54			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		19 486,74	18 310,96	1 838,17	35 959,53			

Cadre B		VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de rech. & dév. (I)						
Aut. Immobilisations incorporelles (II)		3 130,70				
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Instal. génér., agenc., aménage. constr.						
Insta. Tech., matériels, outil. Industriels						
Instal., agenc., aménage. divers						
Matériel de transport		122,22				
Matériel bureau et informatique, mobilier		3 922,71	11 135,33			
Emballages récupérables et divers						
Total III		4 044,93	11 135,33			
TOTAL GENERAL (I+II+III)		7 175,63	11 135,33			

Cadre D		Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amort. Exercice	Montant Net Fin exercice
MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début exercice	Augmentations: Dota. Exercice	Diminutions: Repr. Exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions réglementées				
Prov. pour reconstitutions gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Prov. fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Prov. fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		80 512,00		80 512,00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Prov. pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II		80 512,00		80 512,00
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		80 512,00		80 512,00
<i>- d'exploitation</i>				
<i>Dont dotations et reprises: - financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>		<i>80 512,00</i>		
<i>Titres mis en équivalence: Montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, Taxes, et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		41 478,84	41 478,84	
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>				

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)					
- A un an maximum à l'origine					
- A plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, Taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		266 149,83	266 149,83		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>					
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>					
<i>(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés</i>					

FONDS COMMERCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 19)

Eléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments			Global	Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport		
Fonds de commerce	217 155,00			217 155,00	
Total	217 155,00			217 155,00	

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2003	31/12/2002
Créances clients et comptes rattachés			
418000 CLIENTS PROD. NON ENC. FACT		5 923,14	5 611,87
	Total	5 923,14	5 611,87
Autres créances			
409800 RRR A OBTEN. AVOIR A RECEVOIR		1 343,76	
	Total	1 343,76	
	TOTAL GENERAL	7 266,90	5 611,87

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2003	31/12/2002
Emprunts et dettes financières divers			
455820 C/C INT COURUS M.CURS		619,53	
455830 C/C INT COURUS M.KBIRI		619,53	
	Total	1 239,06	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100 FOURN. FACT. NON PARVENUES		19 554,87	17 667,12
	Total	19 554,87	17 667,12
Dettes fiscales et sociales			
428200 DETTES PROV./CONGES PAYES		5 300,00	3 800,00
428300 PROVISION SUR SALAIRE			41 103,20
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER		2 400,00	1 700,00
438300 ORG.SOC.CHG.A PAY.PRO.A R			18 496,44
448600 CHARGES A PAYER		17 199,64	13 260,71
	Total	24 899,64	78 360,35
Autres dettes			
419800 AVOIR A ETABLIR		16,97	
	Total	16,97	
	TOTAL GENERAL	45 710,54	96 027,47

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2003	31/12/2002
Produits d'exploitation	53 980,00	24 440,00
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	53 980,00	24 440,00

Charges constatées d'avance	31/12/2003	31/12/2002
Charges d'exploitation	7 110,00	1 970,00
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	7 110,00	1 970,00

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés p.dant l'exercice	En fin de l'exercice
ACTIONS	1,00000	100 000			100 000

20.1.6 Tableau des flux de trésorerie des comptes historiques 2003, 2004 et 2005

20.1.6.1 Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	493 279	417 008	248 120
+ Dotations aux amortissements et provisions	29 126	23 589	98 823
- Reprises sur amortissements et provisions		80 512	
- Variations des stocks (brut)	15 000		
Marge brute d'autofinancement	507 405	360 085	346 943
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	11 880	-29 807	18 367
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation : A	495 525	389 892	328 576
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	2 010		2 806
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	33 577	60 827	20 763
- Acquisitions d'immobilisations financières	100 060		
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements : B	-135 647	-60 827	-23 569
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
- Distributions de dividendes - prélèvements de l'exploitant	300 000	200 000	70 000
+ Nouveaux emprunts	58 000		33 240
- Remboursements d'emprunts		33 240	130 690
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement : C	-242 000	-233 240	-167 458
Variation de trésorerie = A + B + C	117 878	95 825	137 548
Trésorerie à l'ouverture = D	598 346	502 521	364 973
Trésorerie à la clôture = A + B + C + D	716 224	598 346	502 521

20.1.6.2 Rapport d'audit particulier du commissaire aux comptes

Monsieur le Président,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société HITECHPROS SAS, nous avons effectué un audit du tableau des flux de trésorerie établi à partir des comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005.

Ce tableau réalisé expressément pour les besoins du document de base de la société figure au paragraphe 20.1.7 de ce document. Il a été établi sous la responsabilité de la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur l'exactitude de ce tableau.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau des flux de trésorerie, réalisé à partir des comptes sociaux de la

société pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005, ne comporte pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, les éléments probants justifiant les montants donnés dans ces tableaux. Il consiste également à apprécier les principes suivis pour effectuer les calculs ayant permis d'établir ce tableau.

Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, ce tableau présente sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les flux de trésorerie générés par l'activité de la société au titre des exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005.

Fait à Paris le 19 septembre 2006

Le Commissaire aux Comptes

RZ AUDIT ET EXPERTISE

Denis ZAGO

20.2 Informations financières pro forma

20.2.1 Bilans de HITECHPROS SA pro forma

ACTIF (En €)	31/12/2005			31/12/2004	31/12/2003
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de R&D					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	16 597,30	16 145,12	452,18		2 031,61
Fonds commercial (1)	217 155,00		217 155,00	217 155,00	217 155,00
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel & outill. Industriels					
Autres immobilisations corporelles	236 222,41	111 323,97	124 898,44	139 944,17	108 276,30
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations	100 000,00		100 000,00		
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	119,22		119,22	89,22	87,30
	570 093,93	127 469,09	442 624,84	357 188,39	327 550,21
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et En-cours					
Matières premières & Autres approvisionnements					
En-cours de production (biens & services)	15 000,00		15 000,00		
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Clients et comptes rattachés	824 713,31		824 713,31	543 817,79	425 548,90
Autres créances	94 050,18		94 050,18	143 314,70	107 460,31
Capital souscrit, appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres	1 007 174,76		1 007 174,76	899 750,31	885 003,10
Instruments de trésorerie					
Disponibilités					
	187 976,59		187 976,59	237 909,61	188 967,24
Charges constatées d'avance (3)	6 343,00		6 343,00	22 698,00	7 540,00
	2 135 257,84		2 135 257,84	1 847 490,41	1 614 519,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion - Actif					
TOTAL GENERAL	2 705 351,77	127 469,09	2 577 882,68	2 204 678,80	1 942 069,76
<i>(1) Dont droit au bail</i>					
<i>(2) Dont à moins d'un an (brut)</i>					
<i>(3) Dont à plus d'un an (brut)</i>					

PASSIF (En €)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
	Net	Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé: 100 000,00)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	414 187,65	353 593,76	403 758,39
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves:			
- Réserve légale	10 000,00	10 000,00	10 000,00
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau	247 936,37	130 928,14	82 808,38
Résultat de l'exerce (bénéfice ou perte)	624 988,91	577 602,12	267 955,13
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	1 447 112,93	1 222 124,02	914 521,90
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES			
Provisions pour risques		23 435,00	99 805,69
Provisions pour charges			
		23 435,00	99 805,69
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			26 078,62
Emprunts et dettes financières (3)	162 950,18	132 685,31	153 300,54
Avances et Acomptes reçus sur commandes en cours		287,04	574,08
Fournisseurs et comptes rattachés	559 511,20	451 804,43	373 071,70
Dettes fiscales et sociales	307 193,73	303 119,02	319 037,98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	11 533,64	5 863,98	1 699,25
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	89 581,00	65 360,00	53 980,00
	1 130 769,75	959 119,78	927 742,17
Ecart de conversion Passif			
TOTAL GENERAL	2 577 882,68	2 204 678,80	1 942 069,76
(1) Dont à plus d'un an (a)			
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 130 769,75	958 832,74	927 168,09
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

20.2.2 Comptes de résultat de HITECHPROS SA pro forma

En €	31/12/2005			31/12/2004	31/12/2003
	France	Exportation	Total	Total	Total
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					1 413,40
Production vendue (biens)					
Production vendue (services)	4 442 627,15	26 104,46	4 468 731,61	4 153 076,64	3 274 039,10
Chiffre d'Affaires Net	4 442 627,15	26 104,46	4 468 731,61	4 153 076,64	3 275 452,50
Production stockée			15 000,00		
Production immobilisée					
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation			7 950,00	8 400,00	2 634,24
Reprises sur provisions et transfert de charges			35 360,64	15 062,56	20 162,56
Autres produits			5 813,84	1,79	6,87
			4 532 856,09	4 176 540,99	3 298 256,17
Charges d'exploitations (2)					
Achats de marchandises				2 187,61	1 284,89
Variation de stocks					
Achat de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes (a)			2 669 539,53	2 369 495,28	1 546 077,44
Impôts, Taxes et Versements assimilés			31 900,87	39 399,35	32 784,76
Salaires et Traitements			638 876,21	738 573,16	870 708,41
Charges sociales			260 111,94	287 790,93	366 113,24
Dotations aux amortissements et provisions:					
- Sur immobilisations: Dotations aux amortissements			51 340,39	48 037,95	43 622,22
- Sur immobilisations: Dotations aux provisions					
- Sur actif circulant: Dotations aux provisions				640,00	
- Pour risques et charges: Dotations aux provisions				4 141,31	
Autres charges			7,75	14,86	3,86
			3 651 776,69	3 490 280,45	2 860 594,82
RESULTAT D'EXPLOITATION			881 079,40	686 260,54	437 661,35
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers					
De participations (3)					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)				389,43	
Reprises sur provisions et transfert de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			18 518,50	16 353,42	19 619,26
			18 518,50	16 742,85	19 619,26
Charges financières					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)			6 185,12	9 312,78	11 103,08
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeur mobilière de placement					
			6 185,12	9 312,78	11 103,08
RESULTAT FINANCIER			12 333,38	7 430,07	8 516,18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			893 412,78	693 690,61	446 177,53

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	893 412,78	693 690,61	446 177,53
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			29 067,04
Sur opérations en capital	30 000,00	75 403,00	13 750,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		80 512,00	
	30 000,00	155 915,00	42 817,04
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		4 525,00	3 092,38
Sur opérations en capital	1 363,87	12 898,49	12 843,06
Dotations aux amortissements et aux provisions			80 512,00
	1 363,87	17 423,49	96 447,44
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28 636,13	138 491,51	-53 630,40
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	297 060,00	254 580,00	124 592,00
Total des produits	4 581 374,59	4 349 198,84	3 360 692,47
Total des charges	3 956 385,68	3 771 596,72	3 092 737,34
BENEFICE OU PERTE	624 988,91	577 602,12	267 955,13
(a) Y compris:			
- Redevances de crédit-bail mobilier			
- Redevances de crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

20.2.3 Annexes des informations financières pro forma

I) Note relative à l'établissement des informations financières proforma.

La société Hitechpros SAS a fusionné avec la société Hitechpros Staffing SAS avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2006. Cette fusion-absorption a donné lieu, pour la société Hitechpros SAS, à une augmentation de capital de 50 000€ et à l'émission d'une prime de fusion de 545 897,38€. La fusion a été réalisée aux valeurs comptables nettes au 31 décembre 2005.

L'objet des informations proforma est de présenter les comptes de la société Hitechpros SAS en considérant que la fusion est intervenue dès l'exercice 2003 pour permettre la comparabilité avec les états financiers présentés dans le futur. Les informations financières proforma ont été établies sur la base d'une parité d'échange et d'une augmentation de capital identique au traité de fusion. La variation des capitaux propres de la société absorbée entre 2003 et la date d'effet de la fusion a été imputée sur la prime de fusion.

Les soldes et les flux résultant des opérations réalisées entre Hitechpros SAS et Hitechpros Staffing SAS ont été retraités.

II) Faits caractéristiques de l'exercice.

La société Hitechpros Staffing SAS a cédé sa branche d'activité Syntel Technologies SAS le 1^{er} Décembre 2004 pour une valeur de 79 403€. Ce profit a été enregistré en produit exceptionnel pour 64 403€ en 2004 et 15 000€ liés à la levée de la garantie de chiffre d'affaires en 2005. Cette cession de branche d'activité est exonérée d'impôts sur les sociétés et s'est accompagnée du transfert de 4 salariés et de 4 contrats de sous-traitance.

Pour cette activité en 2004 :

Chiffre d'affaires	542 337€
Achat de prestations	241 009€
Frais de personnels (charges comprises)	120 000€

III) Les règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf pour les changements de méthode comptables liés à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements décrits ci-dessous,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les nouvelles règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations.
- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ont fait l'objet pour la première année d'application en 2005, du choix de la méthode prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques.

Changement de méthode comptable

L'entrée en vigueur des nouveaux règlements comptables constitue un changement de méthode comptable.

Aucun autre changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est inscrit à l'actif du bilan pour sa valeur d'acquisition.

Les fonds de commerce font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à la valeur figurant dans les comptes. La valeur d'utilité s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité que l'on peut en attendre comparativement aux perspectives prévues lors de leur acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 an.

Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables brutes des immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats après déductions des remises et escomptes obtenus, et frais accessoires directement attribuables aux immobilisations).

Les frais accessoires qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements et aménagements des constructions	10 ans en linéaire
- Matériel de transport	4 ou 5 ans en linéaire
- Matériel informatique	2 en linéaire ou 3 ans en dégressif
- Mobilier de bureau	3 ou 4 ans en linéaire

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondants aux amortissements comptables.

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges prud'homaux et commerciaux sont déterminées à partir des recommandations émanant des conseils en charge de ces dossiers et de l'appréciation du risque par le management.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas significatif et n'a pas fait l'objet de provision. Il n'y a pas d'autres engagements hors bilan.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu hors taxes et après déduction des rabais, ristournes et remises accordées.

Prestations d'assistance technique sous-traitées : les prestations sont facturées en fin de mois en fonction du rapport d'activité indiquant le nombre de jours effectué par le sous-traitant. Ce rapport d'activité est signé par l'intervenant et le client. Un recouplement avec le nombre de jours facturé par le sous-traitant est effectué mensuellement.

Abonnements au site internet : les abonnements sont facturés et payables en début de la période d'abonnement. Ce chiffre d'affaires n'intègre que la quote-part correspondant à l'exercice. La part des abonnements postérieure à la clôture est enregistrée en produit constaté d'avance.

IV) Note sur les comptes de bilan

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial de 217 155€ provient du rachat du fonds de commerce Hitechpros SAS le 1^{er} Janvier 2002 à la société Businesslink SAS (dénommée Hitechpros Staffing SAS depuis le 15 Avril 2005). Cette acquisition s'est accompagnée du transfert de 11 salariés entre les deux structures.

Etant donné les perspectives économiques de l'activité Hitechpros, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour déprécier ce fonds de commerce.

Immobilisations financières

La SARL Hitechliberty a été créée le 1^{er} Novembre 2005, cette société dont l'activité est le portage salarial est filiale à 100% de Hitechpros.

Provisions pour risques et charges

La totalité de la provision pour risque et charge d'exploitation de 23 435€ a été reprise en 2005. Il s'agissait d'un prud'homme en cours qui s'est soldé par le versement de 20 015,57€ au cours de l'exercice 2005.

V) Note sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES en Euros	2005	2004	2003	Variation 2005/2004	Variation 2004/2003
Syntel technologie (activité cédée en 2004)		505 887	694 856	-100,00%	-27,20%
Prestations d'assistance technique sous-traitées	2 791 549	2 025 413	968 331	37,80%	109,16%
Abonnements aux sites	1 677 183	1 590 914	1 592 591	5,40%	0,00%
autres produits	0	30 863	19 674	-100,00%	56,87%
TOTAL	4 468 732	4 153 077	3 275 452	7,60%	26,79%
TOTAL HORS ACTIVITE CEDEE	4 468 732	3 647 190	2 580 596	22,53%	41,33%

Les autres produits sont constitués des refacturations de charges (loyers, téléphone, prestations administratives) à un sous-locataire.

Charges d'exploitation

Les charges externes ont augmenté de 300K€ avec :

- une diminution de 293K€ des achats de prestations dont 241 K€ relatif à la branche d'activité Syntel Technologies cédée et des économies de prestataires extérieurs pour le reste.
- Une augmentation de 603K€ des achats de prestations liés à l'activité Hitechpros Staffing soit 35,6% à mettre en parallèle avec l'augmentation du chiffre d'affaires de cette activité de 37,7%.

Les charges de salaires et charges sociales ont diminué de 127 K€ du fait de la cession de la branche d'activité Syntel Technologies.

Résultat financier

En Euros	2005	2004	2003
PRODUITS FINANCIERS			
produits des cessions de sicav	18 518	16 353	19 619
escomptes obtenus		389	
TOTAL	18 518	16 742	19 619
CHARGES FINANCIERES			
intérêts des comptes courants	4 950	8 685	5 973
intérêts des emprunts		608	5 114
intérêts bancaires	111	19	16
intérêts divers	1 124		
TOTAL	6 185	9 312	11 103
RESULTAT FINANCIER	12 333	7 430	8 516

Résultat exceptionnel

En Euros	2005	2004	2003
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
produit de cession du fonds Syntel technologies	15000	64403	
produit de cession des véhicules	15000	11000	13750
reprise provision litige (droit d'image)		80512	
apurement clients/fournisseur			28367
litige fournisseur			700
TOTAL	30 000	155 915	42 817
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
pénalités et amendes		110	
valeur nette comptable des véhicules cédés	1 364	12 898	12 843
provision pour litige (droit d'image)			80 512
litige fournisseur			3 092
litige client		215	
litige provisionné (droit d'image)		4 200	
TOTAL	1 364	17 423	96 447
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28 636	138 492	-53 630

La provision pour risque dotée en 2003 à hauteur de 80 512€ est constituée des dommages et intérêts réclamés par une personnalité au titre de l'utilisation de son image sur le site. Ce litige a pris fin en 2004 par le versement de 4 200€ de dommages et intérêts.

VARIATION DE LA TRESORERIE EN EUROS

		31/12/2005	31/12/2004
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
	Résultat net	624 989	577 602
+	Dotations aux amortissements et provisions	51 340	52 819
-	Reprises sur amortissements et provisions	24 075	80 512
-	Variations des stocks (brut)	15 000	
+	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 364	12 898
-	Produits de cessions d'éléments d'actif	30 000	75 403
	Marge brute d'autofinancement	608 618	487 405
-	Variation du besoin en fonds de roulement	76 986	89 225
Flux de trésorerie provenant de l'activité : A		531 632	398 180
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
+	Cessions d'immobilisations incorporelles	15 000	64 403
+	Cessions d'immobilisations corporelles	15 000	11 000
-	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	2 010	
-	Acquisitions d'immobilisations corporelles	36 101	90 572
-	Acquisitions d'immobilisations financières	100 060	2
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements : B		-108 171	-15 171
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
-	Distributions de dividendes - prélèvements de l'exploitant	400 000	270 000
+	Nouveaux emprunts	34 000	
-	Remboursements d'emprunts		49 319
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement : C		-366 000	-319 319
Variation de trésorerie = A + B + C		57 461	63 690
Trésorerie à l'ouverture = D		1 137 660	1 073 970
Trésorerie à la clôture = A + B + C + D		1 195 121	1 137 660

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	231 742,60	2 009,70
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	74 890,63		1 550,00
Matériel de transport	83 063,21		28 330,01
Matériel de bureau et informatique, mobilier	83 398,49		6 221,00
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	241 352,33		36 101,01
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			100 000,00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	89,22		60,00
Total IV	89,22		100 060,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	473 184,15		138 170,71

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Val. d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			233 752,30	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations Grl., Agencements & Aménag. des constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations Grl., Agencements & Aménag. divers			76 440,63	
Matériel de Transport		37 768,91	73 624,31	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 462,02	86 157,47	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		41 230,93	236 222,41	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			100 000,00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		30,00	119,22	
Total IV		30,00	100 119,22	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		41 260,93	570 093,93	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, rech. & develop. Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	14 587,60	1 557,52		16 145,12
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal.Générales., Agenc. & Aménag. des constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels				
Installations Grl., Agencements & Aménag. divers	19 870,97	8 069,36		27 940,33
Matériel de Transport	33 776,83	17 984,59	36 405,04	15 356,38
Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 760,36	23 728,92	3 462,02	68 027,26
Emballages récupérables et divers				
Total III	101 408,16	49 782,87	39 867,06	111 323,97
TOTAL GENERAL (I + II + III)	115 995,76	51 340,39	39 867,06	127 469,09

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de rech. & dév. (I)					
Aut. Immobilisations incorporelles (II)	1 557,52				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc., aménag., construc.					
Insta. Tech., matériels, outil. Industriels					
Insta. génér., agenc., aménag. divers	8 069,36				
Matériel de transport	17 984,59				
Matériel bureau et informatique, mobilier	8 164,12	15 564,80			
Emballages récupérables et divers					
Total III	34 218,07	15 564,80			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	35 775,59	15 564,80			

Cadre D	MONTANTS DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amort. Exercice	Montant Net Fin exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début exercice	Augmentations: Dota. Exercice	Diminutions: Repr. Exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions réglementées				
Prov. pour reconstitutions gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Prov. fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Prov. fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	23 435,00		23 435,00	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Prov. pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	23 435,00		23 435,00	
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	640,00		640,00	
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	640,00		640,00	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	24 075,00		24 075,00	
- d'exploitation			24 075,00	
Dont dotations et reprises: - financières				
- exceptionnelles				
<i>Titres mis en équivalence: Montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		119,22	119,22	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, Taxes, et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		1 259,69	1 259,69	
		885,04	885,04	
		6 343,00	6 343,00	
	Total	925 225,71	925 225,71	
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>				

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)					
- A un an maximum à l'origine					
- A plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
		559 511,20	559 511,20		
		10 200,00	10 200,00		
		95 376,48	95 376,48		
		46 094,00	46 094,00		
		138 819,66	138 819,66		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, Taxes et versements assimilés					
		16 703,59	16 703,59		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
		162 950,18	162 950,18		
		11 533,64	11 533,64		
Dettes représentatives de titres empruntés					
		89 581,00	89 581,00		
	Total	1 130 769,75	1 130 769,75		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>					
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>					
<i>(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés</i>					

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2005	31/12/2004
Créances clients et comptes rattachés			
418000 CLIENTS PROD. NON ENC. FACT		5 925,26	479,21
	Total	5 925,26	479,21
Autres créances			
409800 RRR A OBTEN. AVOIR A RECEVOIR		885,04	2 983,62
438700 PRODUITS A RECEVOIR		443,70	
	Total	1 328,74	2 983,62
	TOTAL GENERAL	7 254,00	3 462,83

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes financières divers			
455820 C/C INT COURUS M.CURS		2 475,09	4 266,36
455830 C/C INT COURUS M.KBIRI		2 475,09	4 418,95
	Total	4 950,18	8 685,31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100 FOURN. FACT. NON PARVENUES		59 785,12	66 245,12
	Total	59 785,12	66 245,12
Dettes fiscales et sociales			
428200 DETTES PROV./CONGES PAYES		10 200,00	6 800,00
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER		4 100,00	3 000,00
448600 CHARGES A PAYER		16 703,59	25 304,21
	Total	31 003,59	35 104,21
Autres dettes			
419800 AVOIR A ETABLIR		8 826,59	2 972,06
	Total	8 826,59	2 972,06
	TOTAL GENERAL	104 565,48	113 006,70

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance		31/12/2005	31/12/2004
Produits d'exploitation		89 581,00	65 360,00
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
	Total	89 581,00	65 360,00
Charges constatées d'avance		31/12/2005	31/12/2004
Charges d'exploitation		6 343,00	22 698,00
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
	Total	6 343,00	22 698,00

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nom de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés p.dant l'exercice	En fin de l'exercice
ACTIONS	1,00000	150 000			150 000

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-11)

Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
---------	------------------	--	-----------------------------------

A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
1- Filiales (plus de 50% du capital détenu) SARL HITECHLIBERTY	100 000,00	96 771,68	100,000	-3 228,32
2- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)				
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales non reprises en A: a, françaises b, étrangères				
2 - Participations non reprises en A: a, françaises b, étrangères				

20.2.4 Rapport du Commissaire aux comptes sur les informations financières pro forma

Monsieur le Président,

Vous nous avez demandé d'examiner les informations financières pro forma de la société HITECHPROS SAS couvrant la période du 1 janvier 2003 au 30 juin 2006, telles qu'elles figurent dans le prospectus simplifié établi à l'occasion de l'admission à la côte d'Alternext d'Euronext Paris des actions constituant le capital de HITECHPROS SAS.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité à partir des comptes annuels certifiés des sociétés HITECHPROS SAS (années 2003, 2004 et 2005) et de HITECHPROS STAFFING SAS (années 2003, 2004 et 2005), ainsi que de la situation au 30 juin 2006 ayant fait l'objet d'une attestation de revue limitée.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes

comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels certifiés de la société HITECHPROS SAS.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle, d'une opération ou d'un évènement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de la fusion avec la société HITECHPROS STAFFING SAS intervenue avec effet au 1 janvier 2006, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes annuels de la société HITECHPROS SAS.

Fait à Paris le 19 septembre 2006

Le Commissaire aux Comptes

RZ AUDIT ET EXPERTISE

Denis ZAGO

Associé et Mandataire social

20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1 Exercice 2005

(A) Rapport général du commissaire aux comptes

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HITECHPROS S.A.S. ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 1er alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 13 mars 2006.

Le Commissaire aux Comptes

RZ AUDIT ET EXPERTISE

Denis ZAGO

Associé et Mandataire social

(B) Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article 227-10 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 13 mars 2006.

Le Commissaire aux Comptes

RZ AUDIT ET EXPERTISE

Denis ZAGO

Associé et Mandataire social

Aucune convention réglementée n'a été conclue depuis le 31 décembre 2005.

20.3.2 Exercice 2004

(A) Rapport général des commissaires aux comptes

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2004**, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la société **HITECHPROS SAS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 1^{er} alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations introduites par la loi de la sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenus pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 14 avril 2005

Le Commissaire aux Comptes

RZ AUDIT ET EXPERTISE

Denis ZAGO

Associé et Mandataire social

(B) Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce dont nous avons été avisés..

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 16 des statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les dirigeants concernés par l'ensemble de ces conventions sont Mr Claude CURS et Monsieur Rachid KBIRI ALAOUI

I CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT

1.1 Avec la SAS SYNTEL

- La société SYNTEL a re-facturé des frais téléphoniques et des frais administratifs pour un montant global de 20 250 euros HT sur l'exercice

1.2 Avec la SAS BUSINESSLINK

- La société BUSINESSLINK a re-facturé des frais de mise à disposition de locaux , auquel s'est ajouté le remboursement de la taxe foncière et les charges locatives et de téléphone pour un montant total de 23 576,62 euros HT sur l'exercice.

- La société a facturé à la SAS BUSINESSLINK un montant représentant 1% du chiffre d'affaires de HITECHPROS STAFFING au titre de redevance de la licence d'exploitation consentie. Le montant facturé a été de 20 266,38 euros HT pour l'exercice 2004.

Paris, le 14 avril 2005

Le Commissaire aux Comptes

RZ AUDIT ET EXPERTISE

Denis ZAGO

Associé et Mandataire social

20.3.3 Exercice 2003

(A) Rapport général des commissaires aux comptes

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2003**, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la société **HITECHPROS SAS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 1^{er} alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations introduites par la loi de la sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenus pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 8 avril 2004

Le Commissaire aux Comptes

RZ AUDIT ET EXPERTISE

Denis ZAGO

Associé et Mandataire social

(B) Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce dont nous avons été avisés..

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 16 des statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les dirigeants concernés par l'ensemble de ces conventions sont Mr Claude CURS et Monsieur Rachid KBIRI ALAOUI

I .CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT

1.1 Avec la SAS SYNTEL

- La société SYNTEL a re-facturé des frais téléphoniques pour un montant de 975 euros par mois ainsi que des frais administratifs pour un montant de 900 euros par mois de janvier à mars puis de 1 220 euros par mois d'avril à décembre.

1.2 Avec la SAS BUSINESSLINK

- La société BUSINESSLINK a re-facturé des frais de mise à disposition de locaux pour un montant de 1 011.44 euros du 1 janvier au 31 juillet 2003 et de 1 032.39 euros du 1 août au 31 décembre 2003, auquel s'est ajouté le remboursement d'une somme de 1 104 euros au titre de la taxe foncière et d'une somme de 1 790 euros de charges locatives.

II .CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 Avec la SAS BUSINESSLINK

- La société a facturé à la SAS BUSINESSLINK un montant représentant 1% du chiffre d'affaires de HITECHPROS STAFFING au titre de redevance de la licence d'exploitation consentie. Le montant facturé a été de 9 683 euros sur la période du 1 mars au 31 décembre 2003.

Paris, le 8 avril 2004

Le Commissaire aux Comptes

RZ AUDIT ET EXPERTISE

Denis ZAGO

Associé et Mandataire social

20.4 Informations financières intermédiaires

20.4.1 Comptes semestriels au 30 juin 2006

1) Note préliminaire relative à l'établissement des comptes semestriels.

La société Hitechpros a fusionné avec la société Hitechpros Staffing à effet du 1^{er} Janvier 2006. Cette fusion-absorption a donné lieu pour la société Hitechpros à une augmentation de capital de 50 000€ et à l'émission d'une prime de fusion de 545 897,38€. La fusion a été réalisée aux valeurs comptables nettes au 31 Décembre 2005.

Par conséquent, la situation présentée établit un comparatif des comptes arrêtés au 30/06/2006 après fusion avec les comptes Hitechpros au 31/12/2005 avant fusion pour le bilan.

Pour compléter ces informations, le compte de résultat au 30/06/2006 est présenté avec comme comparatif le compte de résultat historique au 30/06/2005 et le compte de résultat proforma post fusion à cette même date.

L'objet des informations financières proforma est de présenter les comptes de la société Hitechpros en considérant que la fusion était intervenue le 1^{er} Janvier 2005.

Les soldes et les flux résultant des opérations réalisées entre Hitechpros et Hitechpros Staffing ont été retraités.

2) Comptes au 30 Juin 2006

BILAN ACTIF (en Euros)

	30/06/2006			31/12/2005
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	16 597	16 597		452
Fonds commercial	217 155		217 155	217 155
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	163 408	108 169	55 239	70 256
Immobilisations financières				
Participations	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations financières	119		119	60
	497 280	124 767	372 513	387 923
ACTIF CIRCULANT				
En-cours de production (biens et services)				15 000
Avances et acomptes versés sur commandes	36 598		36 598	
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 116 004	18 000	1 098 004	66 211
Autres créances	119 511		119 511	8 187
Valeurs mobilières de placement	906 052		906 052	654 964
Disponibilités	198 187		198 187	61 260
Charges constatées d'avance	16 690		16 690	5 103
	2 393 041	18 000	2 375 041	810 724
TOTAL GENERAL	2 890 321	142 767	2 747 554	1 198 647

BILAN PASSIF

	30/06/2006	31/12/2005
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 150 000)	150 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	545 897	
- Réserve légale	10 000	10 000
Report à nouveau	141 216	247 936
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	390 237	493 279
	1 237 350	851 216
DETTES (1)		
Emprunts et dettes financières	242 984	59 700
Fournisseurs et comptes rattachés	751 923	40 411
Dettes fiscales et sociales	420 407	146 206
Autres dettes	12 023	11 534
Produits constatés d'avance	82 867	89 581
	1 510 205	347 432
TOTAL GENERAL	2 747 554	1 198 647
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	<i>1 510 205</i>	<i>347 432</i>

COMPTE DE RESULTAT

(en Euros)

	30/06/06	31/12/05	30/06/05	30/06/05 PRO FORMA	Variation 2006 Pro forma 2005	
					montant	%
Produits d'exploitation						
Production vendue (services)	2 870 935	1 708 704	811 308	2 148 694	722 241	34
Production stockée	-15 000	15 000	0	0	-15 000	-100
Subventions d'exploitation	0	7 950	3 775	3 775	-3 775	-100
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 526	1 344	5 186	9 119	-7 593	-83
Autres produits	0	13	7	5 807	-5 807	-100
	2 857 462	1 733 011	820 276	2 167 396	690 066	32
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	1 685 104	274 907	152 090	1 324 043	361 061	27
Impôts, taxes et versements assimilés	20 779	17 869	7 095	14 011	6 768	48
Salaires et traitements	399 541	497 165	247 647	330 970	68 571	21
Charges sociales	149 845	185 226	90 276	122 838	27 008	22
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 787	29 126	13 138	25 384	-7 597	-30
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	18 000		0	0	18 000	100
Autres charges	8	7	6	7	1	12
	2 291 065	1 004 300	510 253	1 817 253	473 812	26
RESULTAT D'EXPLOITATION	566 397	728 712	310 023	350 142	216 254	62

	30/06/06	31/12/05	30/06/05	30/06/05 PROFORMA	Variation 2006 proforma 2005	
Produits financiers						
Produits nets sur cessions de VMP	9 117	12 350	3 466	8 697	420	5
	9 117	12 350	3 466	8 697	420	5
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	3 684	1 811	1 108	2 721	963	35
	3 684	1 811	1 108	2 721	963	35
RESULTAT FINANCIER	5 433	10 539	2 358	5 976	-543	-9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	571 829	739 251	312 381	356 118	215 711	61
Produits exceptionnels						
Sur opérations en capital	49 400	0	0	0	49 400	100
	49 400	0	0	0	49 400	100
Charges exceptionnelles						
Sur opérations en capital	53 135	0	0	0	53 135	100
	53 135	0	0	0	53 135	100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 735	0	0	0	-3 735	100
Impôts sur les bénéfices	177 858	245 972	100 031	107 252	70 606	66
Total des produits	2 915 979	1 745 361	823 742	2 176 092	739 886	34
Total des charges	2 525 742	1 252 083	611 392	1 927 226	598 515	31
BENEFICE OU PERTE	390 237	493 279	212 350	248 866	141 371	57

3) Règles et Méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est inscrit à l'actif du bilan pour sa valeur d'acquisition.

Les fonds de commerce font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à la valeur figurant dans les comptes. La valeur d'utilité s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité que l'on peut en attendre comparativement aux perspectives prévues lors de leur acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 an.

Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables brutes des immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats après déduction des remises et escomptes obtenus, et frais accessoires directement attribuables aux immobilisations).

Les frais accessoires qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements et aménagements des constructions	10 ans en linéaire
- Matériel de transport	4 ou 5 ans en linéaire
- Matériel informatique	2 en linéaire ou 3 ans en dégressif
- Mobilier de bureau	3 ou 4 ans en linéaire

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondants aux amortissements comptables.

Participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette valeur d'inventaire s'apprécie en fonction de la situation nette de la filiale.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour litiges prud'homaux et commerciaux sont déterminées à partir des recommandations émanant des conseils en charge de ses dossiers et de l'appréciation du risque par le management.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées pour leur valeur de souscription. Une provision est constatée si nécessaire pour réajuster le prix d'acquisition à leur valeur au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu hors taxes et après déduction des rabais, ristournes et remises accordées.

Prestations d'assistance technique sous-traitées : les prestations sont facturées en fin de mois en fonction du rapport d'activité indiquant le nombre de jours effectué par le sous-traitant. Ce rapport d'activité est signé par l'intervenant et le client. Un recouplement avec le nombre de jours facturé par le sous-traitant est effectué mensuellement.

Abonnements au site internet : les abonnements sont facturés et payables en début de la période d'abonnement. Ce chiffre d'affaires n'intègre que la quote-part correspondant à l'exercice. La part des abonnements postérieure à la clôture est enregistrée en produit constaté d'avance.

Produits et charges exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas significatif et n'a pas fait l'objet de provision.

Il n'y a aucun autre engagement hors bilan.

4) Note sur les comptes de bilan

IMMOBILISATIONS (en Euros)

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	233 752		
Immobilisations corporelles			
Installations générales et aménagements divers			76 441
Matériel de transport	73 624		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 699		21 269
Total III	139 323		97 709
Immobilisations financières			
Autres participations	100 000		
Prêts et autres immobilisations financières	60		59
Total IV	100 060		59
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	473 135		97 769

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			233 752	
Immobilisations corporelles				
Installations générales et aménagements divers			76 441	
Matériel de transport		73 624		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			86 967	
Total III		73 624	163 408	
Immobilisations financières				
Autres participations			100 000	
Prêts et autres immobilisations financières			119	
Total IV			100 119	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		73 624	497 280	

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial de 217 155€ provient du rachat du fonds de commerce Hitechpros le 1^{er} Janvier 2002 à la société Businesslink (dénommée Hitechpros Staffing depuis le 15/04/05). Cette acquisition s'est accompagnée du transfert de 11 salariés entre les deux structures. Etant donné les perspectives économiques de l'activité Hitechpros, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour déprécier ce fonds de commerce.

Immobilisations financières

La SARL Hitechliberty a été créée le 1er Novembre 2005, cette société dont l'activité est le portage salarial est filiale à 100% de Hitechpros.

AMORTISSEMENTS (en Euros)

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	Total II	16 145	452		16 597
Immobilisations corporelles					
Installations générales et aménagements divers			31 990		31 990
Matériel de transport		15 356	5 133	20 490	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		53 711	22 468		76 179
	Total III	69 067	59 592	20 490	108 169
TOTAL GENERAL (I + II + III)		85 212	60 044	20 490	124 767

Cadre B		VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles				
Aut. immobilisations incorporelles (II)		452		
Immobilisations corporelles				
Instal. génér., agenc. et aménag. divers		31 990		
Matériel de transport		5 133		
Matériel bureau et informatique, mobilier		17 879	4 590	
	Total III	55 002	4 590	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		55 454	4 590	

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (en Euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients		18000		18000
Total III		18000		18000
TOTAL GENERAL (I + II + III)		18000		18000

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES (en Euros)

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
	De l'actif immobilisé			
	Autres immobilisations financières	119	119	
	De l'actif circulant			
	Autres créances clients	1 116 004	1 116 004	
	Taxe sur la valeur ajoutée	117 358	117 358	
	Groupe et associés	1 260	1 260	
	Débiteurs divers	893	893	
	Charges constatées d'avance	16 690	16 690	
	Total	1 252 324	1 252 324	

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Fournisseurs et comptes rattachés	751 923	751 923		
	Personnel et comptes rattachés	66 474	66 474		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	124 039	124 039		
	Impôts sur les bénéfices	31 522	31 522		
	Taxe sur la valeur ajoutée	181 583	181 583		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	16 790	16 790		
	Groupe et associés	242 984	242 984		
	Autres dettes	12 023	12 023		
	Produits constatés d'avance	82 867	82 867		
		1 510 205	1 510 205		

L'impôt sur les sociétés est payé au taux normal de 15% à hauteur de 38 120€ et à 33,33% pour le solde du bénéfice. Il n'y a pas de déficit reportable.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

(en Euros)

	30/06/2006	31/12/2005
Créances clients et comptes rattachés		
418000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	26 447	15 028
Total	26 447	15 028
Autres créances		
438700 PRODUITS A RECEVOIR		444
Total		444
TOTAL GENERAL	26 447	15 472

DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en Euros)

	30/06/2006	31/12/2005
Emprunts et dettes financières divers		
455820 C/C INT COURUS M.CURS	1 842	850
455830 C/C INT COURUS MR KBIRI	1 842	850
Total	3 684	1 700
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408100 FOURN. FACT.NON PARVENUES	149 135	19 548
Total	149 135	19 548
Dettes fiscales et sociales		
428200 DETTES PROV./CONGES PAYES	15 700	9 300
428300 PROVISION SUR SALAIRE	50 200	
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	6 300	3 700
438300 ORG.SOC.CHG.A PAY.PRO.A R	20 080	
438600 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	1 297	
448600 CHARGES A PAYER	16 790	10 530
Total	110 367	23 530
Autres dettes		
419800 AVOIR A ETABLIR	5 336	8 827
Total	5 336	8 827
TOTAL GENERAL	268 522	53 604

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE (en Euros)

Produits constatés d'avance	30/06/2006	31/12/2005
Produits d'exploitation	82 867	89 581
Total	82 867	89 581

Charges constatées d'avance	30/06/2006	31/12/2005
Charges d'exploitation	16 690	5 103
Total	16 690	5 103

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(en Euros)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercice	
ACTIONS	1	100 000	50 000		150 000

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en Euros)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
SARL HITECHLIBERTY	100 000	96 772	100	-3 228

Cette filiale est en intégration fiscale avec Hitechpros SAS à compter du 1^{er} Janvier 2006.

5) Note sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	30/06/2006	30/06/2005 proforma	variation
Prestations d'assistance technique sous-traitées	1 837 865	1 348 127	34,60%
abonnements au site	1 030 176	796 137	29,40%
autres produits	2 894	4 430	- 34,67 %
TOTAL	2 870 935	2 148 694	33,61%

Charges d'exploitation

Les charges externes ont augmenté du fait de l'augmentation de 34% du poste achat de prestations, cette augmentation est proportionnelle à l'augmentation du chiffre d'affaires de cette activité de 34,6% entre le 30/06/06 et les informations financières au 30/06/2005 proforma.

Les salaires et traitements ont augmenté entre 2006 et 2005 en proforma du fait de l'augmentation du nombre de commerciaux et de l'augmentation de la rémunération versée aux dirigeants.

Résultat financier

Le résultat financier provient de la différence entre les plus de cessions de Sicav et les intérêts de compte courant versés aux dirigeants. Le taux de rémunération de ces comptes courant est de 4,17% au 30/06/2006.

Résultat exceptionnel

Il s'agit d'une moins-value de cession de véhicule.

6) Tableau de variation de la trésorerie

		30/06/2006
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
	Résultat net	390 237
+	Dotations aux amortissements et provisions	35 787
-	Reprises sur amortissements et provisions	
-	Variations des stocks (brut)	-15 000
+	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	53 135
-	Produits de cessions d'éléments d'actif	49 400
	Marge brute d'autofinancement	444 759
-	Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	62 136
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation : A		382 623
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
+	Cessions d'immobilisations corporelles	49 400
-	Acquisitions d'immobilisations corporelles	810
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements : B		48 590
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
-	Distributions de dividendes - prélèvements de l'exploitant	600 000
+	Nouveaux emprunts	81 300
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement : C		-518 700
Variation de trésorerie = A + B + C		-87 487
Trésorerie à l'ouverture = D		1 191 726
Trésorerie à la clôture = A + B + C + D		1 104 239

20.4.2 Attestation du commissaire aux comptes relative au 30 juin 2006

Messieurs les associés,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société **HITECHPROS S.A.S.** nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de votre société relatifs à la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis pour les besoins du document de base dans le cadre de l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris des actions de la société HITECHPROS.

Nous précisons que votre société établissant des comptes intermédiaires pour la première fois au 30 juin 2006, les comptes intermédiaires couvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005 n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée allant du 1 janvier au 30 juin 2006 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Fait à Paris, le 19 septembre 2006

Le Commissaire aux Comptes
R.Z. AUDIT ET EXPERTISE
Denis ZAGO
Associé et Mandataire social

20.5 Politique de distribution de dividendes

20.5.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Dividende (en €) au titre de :	Exercice clos le 31 Déc 2005	Exercice clos le 31 Déc 2004	Exercice clos le 31 Déc 2003
Global	600 000 €	300 000 €	200 000 €
Dividende / action	6,00 €	3,00 €	2,00 €
Dividende ajusté*	0,60 €	0,30 €	0,20 €

* ajusté de la division du nominal décidée par l'AG du 23 octobre 2006

20.5.2 Politique de distribution de dividendes

La Société envisage de poursuivre une politique de versement de dividende, à hauteur d'environ 25% du résultat net sous réserve des besoins d'investissement.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document de base, la Société n'a pas litige en cours. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière et commerciale de la Société n'est intervenu depuis le 30 juin 2006.

20.8 Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau

Les honoraires du commissaire aux comptes de la société HITECHPROS au titre des exercices 2005 et 2004 se sont établis comme suit :

	Exercice 2005		Exercice 2004	
	K€	%	K€	%
Audit				
Commissariat aux comptes	3,6	100%	3,5	100%
Missions accessoires				
sous total	3,6	100%	3,5	100%
Autres prestations le cas échéant				
- juridique, fiscal, social				
- technologies de l'information				
- audit interne				
- autres (à indiquer si > 10% aux honoraires d'audit)				
sous total	0,0	-	0,0	-
TOTAL	3,6	100%	3,5	100%

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous incorporent les modifications qui résulteront de l'approbation des résolutions soumises à une assemblée générale du 23 octobre 2006, sous condition suspensive de l'admission des titres à la cote d'ALTERNEXT d'EURONEXT Paris.

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

Au 23 octobre 2006, le capital de la Société s'élève à 600 000,00 € divisé en 1 500 000 actions de 0,40 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

L'assemblée générale du 23 octobre 2006 a décidé de transformer la Société en société anonyme.

Le rapport du Commissaire à la transformation est reproduit ci-dessous :

Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HITECHPROS et en application des dispositions de l'article L 225-244 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 6 octobre 2006.

Le Commissaire aux Comptes
R.Z. AUDIT ET EXPERTISE
Denis ZAGO
Associé et mandataire social

L'assemblée générale du 23 octobre 2006 a décidé d'attribuer un droit de vote double, sous condition suspensive de l'introduction en bourse des actions de la Société (cf paragraphe 18.3) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

Néant.

La Société n'est pas autorisée à intervenir sur ses propres actions.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

Il n'est pas prévu de mettre en place d'actions de préférence.

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 23 octobre 2006 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières (1)	26 mois	296 000 €
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières (1)	26 mois	296 000 €
Augmentation de capital par incorporation de réserves primes, bénéfices ou autre	26 mois	40 000 €
Possibilité de surallocation (1)	26 mois	Dans la limite de 15% du montant initial
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (2)	38 mois	148 000
Attribution d'actions gratuites (2)	38 mois	148 000
Attribution de BSA au profit d'administrateurs n'ayant pas la qualité de salarié ou dirigeant (2)	18 mois	18 500

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le cumul maximum est fixé à 296 000 €.

(2) Ces montants ne sont pas cumulatifs.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

A. Évolution du capital depuis la création

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
18/12/2001	Création			100 000	1 €	100 000	100 000,00
23/10/2006	Fusion/absorption	50 000,00	545 897,00	50 000	1 €	150 000	150 000,00
23/10/2006	Incorporation prime de fusion	450 000,00			4 €	150 000	600 000,00
23/10/2006	Division du nominal par 10			1 350 000	0,40 €	1 500 000	600 000,00

* se reporter au chapitre 23 où sont insérés les rapports du commissaire à la fusion et aux apports

B. Évolution détaillée de la répartition du capital social au cours de 3 dernières années

Les seuls mouvements ayant affecté la répartition du capital au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

- lors de la fusion absorption les deux actionnaires de HITECHPROS ont reçu des actions HITECHPROS en échange de leur apport,
- pour les besoins de la transformation de la Société de SAS en SA, cinq nouveaux actionnaires ont acquis chacun une action de la Société.

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	Décote/ Surcote sera précisé dans la note d'opération	% capital acquis	% capital détenu après l'opération
Claude CURS	Président	50%	23/10/2006	actions créées	250 000*	0,60 €		0%	50%
Rachid KBIRI ALAOUI	Directeur général	50%	23/10/2006	à la fusion	250 000*	0,60 €		0%	50%
Rachel KBIRI ALAOUI	personne physique	0%	23/10/2006	cession	1	0,40 €		0%	0%
Hadrien CURS	personne physique	0%	23/10/2006	cession	1	0,40 €		0%	0%
Ebrahim SAMMOUR	personne physique	0%	23/10/2006	cession	1	0,40 €		0%	0%
Denis PIROARD	administrateur	0%	23/10/2006	cession	1	0,40 €		0%	0%
Patrice DEYGLUN	administrateur	0%	23/10/2006	cession	1	0,40 €		0%	0%

*nombre d'actions reçues en échange, ajusté de la division du nominal

C. Répartition du capital au 23 octobre 2006

Se reporter au paragraphe 18.1.

21.1.8 Nantissement d'actions

Néant (cf 18.6)

21.1.9 Engagement de conservation d'actions

Les engagements de conservation sont en cours d'examen avec le prestataire de Services d'Investissement et seront précisés dans la Note d'opération.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 octobre 2006 sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote d'Alternext.

21.2.1 Objet social (art 3 des statuts)

La société a pour objet principal en France et à l'étranger :

- l'exploitation de tous sites internet, et notamment à usage de place de marché de prestations informatiques. La prestation de tous services télématiques, informatiques, financiers ou commerciaux ainsi que des services d'information et de presse ;
- la participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

21.2.2.1 Composition du Conseil d'administration (article 11)

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites prévues par la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil en vertu de l'alinéa ci-dessus sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Tout administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

Présidence

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, et peut le révoquer à tout moment. Le conseil fixe sa rémunération.

Le président organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président du conseil ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue du mandat en cours. Sous réserve de cette disposition, le président du conseil est toujours rééligible.

Censeur

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus proche assemblée générale.

Le nombre de censeurs ne peut excéder trois. Ils sont choisis librement à raison de leurs compétences.

Ils sont nommés pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes du deuxième exercice suivant celui au cours duquel est intervenue leur nomination.

Les censeurs étudient les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans toutefois que leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence le cas échéant alloués par l'assemblée générale aux administrateurs.]

21.2.2.2 Réunion du Conseil d'administration (article 12)

- 12.1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.
- 12.2. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du code du travail, doivent être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou hors de France indiqué dans la convocation.

- 12.3. Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres en fonction.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

- 12.4. Un règlement intérieur éventuellement adopté par le conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 232-16 du code de commerce.
- 12.5. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

- 12.6. Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, courrier électronique ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.
- 12.7. Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

21.2.2.3 Modalités d'exercice de la direction générale de la Société (article 14)

- 14.1.1. La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, exception faite des actes dont la société est en mesure de démontrer que le ou les tiers concernés savaient qu'ils dépassaient cet objet ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- 14.1.2. Le directeur général ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus proche du conseil d'administration, au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.
- 14.1.3. Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts, sauf lorsque le directeur général assume par ailleurs les fonctions de président du conseil d'administration.

- 14.1.4. Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe 14.1.1. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article L. 706-43 du code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

- 14.2.1. Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus proche du conseil d'administration, au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 9)

Les droits et obligations attachés à l'action suivent celle-ci, dans quelque main qu'elle passe, et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir et, le cas échéant, la quote-part des réserves et des provisions.

La propriété de l'action entraîne, ipso facto, l'approbation par le titulaire des présents statuts ainsi que celle des décisions des assemblées générales d'actionnaires.

En plus du droit de vote que la loi attache aux actions, chacune d'elles donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

21.2.3.1 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.2 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.3 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.4 Titres au porteur identifiable (article 8 des statuts)

La société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.5 Négociabilité des titres

A compter de l'introduction en bourse, les titres de la Société seront librement négociables et cessibles.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui lui indiquent leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours ouvrables au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale ;
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, cinq jours ouvrables au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article 136 du décret du 23 mars 1967, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, voter à distance et adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire réunie sur deuxième convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou de directeur général délégué ou par le secrétaire de l'assemblée.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

Aucune modification n'est intervenue sur le capital de la Société depuis l'assemblée générale du 23 octobre 2006.

Garantie de cours

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

La fusion de HITECHPROS STAFFING par HITECHPROS a donné lieu à l'intervention d'un commissaire à la fusion.

L'intégralité des rapports établis à cette occasion est reproduite ci-après.

Rapport du commissaire à la fusion sur l'évaluation de l'apport effectué par la société HITECHPROS STAFFING S.A.S.

Messieurs les actionnaires de la société HITECHPROS S.A.S.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE en date du 11 août 2006 concernant la fusion par voie d'absorption de la société HITECHPROS STAFFING S.A.S. par la société HITECHPROS S.A.S., nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 236-10 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 19 septembre 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante, augmentée de la prime d'émission.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

L'opération qui est soumise à votre approbation consiste en l'absorption d'une société « sœur », la société HITECHPROS STAFFING S.A.S..

Monsieur Claude CURS, Président et actionnaire égalitaire de HITECHPROS est également Directeur Général et actionnaire égalitaire de HITECHPROS STAFFING.

Monsieur Rachid KBIRI ALAOUI, Directeur Général et actionnaire égalitaire de HITECHPROS est également Président et actionnaire égalitaire de HITECHPROS STAFFING.

Cette opération se place dans le cadre de la restructuration interne du « groupe économique » HITECHPROS qui vise à simplifier ses structures en vue d'une première cotation des actions de la société absorbante sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les deux sociétés évoluent l'une et l'autre dans un secteur d'activité totalement complémentaire et souhaitent la mise en place d'une synergie constructive permettant notamment une meilleure situation sur le marché.

Elle fait partie des opérations qui permettent à la société HITECHPROS de regrouper en son sein l'ensemble des activités du « groupe » économique.

1.2 Nature, évaluation et rémunération des apports

1.2.1 Modalités de l'opération

Le traité de fusion signé le 19 septembre 2006 comporte, en substance, les principales modalités suivantes :

- les comptes utilisés pour apprécier la valeur de l'apport sont ceux arrêtés au 31 décembre 2005,
- Les éléments d'actif et de passif sont apportés par la Société Absorbée à leur valeur comptable, conformément aux dispositions de l'avis n°2005-C du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité. Selon cet avis, le règlement n°2004-01 du CRC prévoyant le recours à la valeur réelle en cas de fusion "à l'endroit" entre sociétés sous contrôle distinct ne s'applique pas aux opérations

réalisées entre sociétés contrôlées par des personnes physiques "*mais uniquement à des sociétés contrôlées par d'autres sociétés*". La doctrine (mémento comptable Francis Lefebvre) en déduit, en cas de fusion réalisée entre sociétés contrôlées par des personnes physiques, la faculté d'opter soit pour la valeur comptable, soit pour la valeur réelle. Les Parties ont retenu en l'espèce la valeur comptable dans la mesure où elle est la plus simple et la plus prudente.

- les effets de la fusion rétroagissent au 1^{er} janvier 2006.

- La fusion se place sous le régime fiscal de faveur pour l'imposition des plus-values et au droit fixe pour l'enregistrement.

1.2.2 Conditions suspensives

La réalisation de cette opération de fusion est soumise à la levée de la condition suspensive suivante :

- L'apport ne sera définitif qu'après approbation de l'opération par actes sous seing privé des associés des deux sociétés.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1. Description et méthode d'évaluation de l'apport

Le détail des éléments d'actif et de passif apportés est présenté dans le traité de fusion et se résume ainsi :

ACTIF APORTE

Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	54 642
Immobilisations financières	59
Créances clients	787 871
Autres créances	90 201
valeurs mobilières de placement	352 211
Disponibilités	123 291
Charges constatées d'avance	1 240

Total de l'actif de HITECHPROS STAFFING apporté à HITECHPROS **1 409 515**

PASSIF PRIS EN CHARGE

Emprunts et dettes financières	103 250
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	545 042
Dettes fiscales et sociales	165 326
Autres dettes	-
Produits constatés d'avance	-

Total du passif de HITECHPROS STAFFING apporté à HITECHPROS **813 618**

ACTIF NET APORTE

595 897

Les apports sont effectués sur la base de leur valeur nette comptable telle qu'elle figure au bilan arrêté au 31 décembre 2005.

Votre société prendra les éléments d'actif et de passif apportés tels qu'ils existeront au moment de la réalisation effective de l'opération. Par suite de la rétroactivité de la fusion au 1^{er} janvier 2006, les opérations faites depuis cette date par la société absorbée seront réputées l'avoir été pour le compte de votre société.

2.2. Vérification et appréciation de l'apport

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Nos travaux sur les comptes de la société HITECHPROS STAFFING S.A.S., servant de base à l'opération, ont notamment consisté en l'examen des dossiers de l'expert comptable et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Ces travaux et les contrôles auxquels nous avons procédé n'appellent pas de remarque.

Par ailleurs nous nous sommes assurés que le résultat de la période intercalaire n'était pas de nature à remettre en cause la valeur de l'apport. A cet égard il est à signaler que le résultat de la période arrêtée au 30 juin 2006 est bénéficiaire.

3. Rémunération de l'apport

Les conditions de rémunération de l'apport sont présentées dans notre rapport sur la rémunération des apports.

En rémunération de l'apport, il sera créé 50000 actions HITECHPROS d'une valeur nominale de 1 Euro, Il en résultera une augmentation de capital 50.000 Euros assortie d'une prime de fusion de 545.897,38 Euros.

4. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 595.897,38 Euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, augmentée de la prime d'émission.

Fait à Saint-Cloud, le 20 septembre 2006

Le Commissaire aux apports

Marc MANCINI

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération de l'apport effectué par la société HITECHPROS STAFFING S.A.S.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de CRETEIL en date du 11 août 2006 concernant la fusion par voie d'absorption de la société HITECHPROS STAFFING par la société HITECHPROS, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L236-10 du code de Commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 19 septembre 2006. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

1. Présentation de l'opération

1.1 Motif et objectif de l'opération

L'opération qui est soumise à votre approbation consiste à fusionner la société HITECHPROS STAFFING dans la société HITECHPROS par absorption de la première par la seconde.

Cette opération se place dans le cadre de la restructuration interne du groupe HITECHPROS qui vise à simplifier ses structures en vue d'une première cotation des actions de la société absorbante sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les deux sociétés évoluent l'une et l'autre dans un secteur d'activité totalement complémentaire et souhaitent la mise en place d'une synergie constructive permettant notamment une meilleure situation sur le marché.

Elle fait partie des opérations qui permettent à la société HITECHPROS de regrouper en son sein l'ensemble des activités du « groupe économique ».

1.2. Modalités de l'opération

Les modalités de l'opération ont été définies par un contrat de fusion signé le 19 septembre 2006. Ce contrat de fusion comporte, en substance, les principales modalités suivantes

- les comptes utilisés pour établir les conditions de parité de l'opération sont ceux arrêtés au 30 juin 2006,
- les effets de la fusion rétroagiront au 1^{er} janvier 2006,
- la fusion est placée sous le régime fiscal des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts pour l'imposition des plus-values et assujettie au droit fixe pour les droits d'enregistrement conformément à l'article 816 du même code,
- l'absence d'approbation de l'opération par les associés de HITECHPROS ou de HITECHPROS STAFFING entraînerait l'annulation du contrat de fusion.

2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération

Le détail des éléments d'actif et de passif apportés est présenté dans le traité de fusion et se résume ainsi :

ACTIF APORTE

Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	54 642
Immobilisations financières	59
Créances clients	787 871
Autres créances	90 201
valeurs mobilières de placement	352 211
Disponibilités	123 291
Charges constatées d'avance	1 240

Total de l'actif de HITECHPROS STAFFING apporté à HITECHPROS **1 409 515**

PASSIF PRIS EN CHARGE

Emprunts et dettes financières	103 250
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	545 042
Dettes fiscales et sociales	165 326
Autres dettes	-
Produits constatés d'avance	-

Total du passif de HITECHPROS STAFFING apporté à HITECHPROS **813 618**

ACTIF NET APORTE

595 897

Les apports sont effectués sur la base de leur valeur nette comptable telle qu'elle figure au bilan arrêté au 31 décembre 2005.

Votre société prendra les éléments d'actif et de passif apportés tels qu'ils existeront au moment de la réalisation effective de l'opération. Par suite de la rétroactivité de la fusion au 1^{er} janvier 2006, les opérations faites depuis cette date par la société absorbée seront réputées l'avoir été pour le compte de votre société.

3. Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé

3.1. Description de la détermination du rapport d'échange

La parité est déterminée par le rapport de la valeur économique des titres de chacune des sociétés intéressées par l'opération.

La fixation du rapport d'échange lors de la fusion entre les sociétés HITECHPROS et HITECHPROS STAFFING a été établie sur la base des comptes historiques des sociétés établis au 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 30 juin 2006..

Les critères retenus ont été :

Les capitaux propres au 30 juin 2006

Le chiffre d'affaires

Le résultat d'exploitation, celui-ci étant davantage pertinent que le résultat net car plus représentatif de l'activité et du mode de fonctionnement de l'entreprise.

Le critère du rendement basé sur les dividendes versés a été rejeté, les deux sociétés ayant des actionnaires identiques et, par conséquent, une approche globale de la politique de distribution.

De même, les dirigeants communs des deux sociétés ne sont rémunérés principalement que sur HITECHPROS. La comparaison des résultats d'exploitation des deux sociétés doit donc être effectuée avant rémunération des dirigeants.

La société bénéficiaire de l'apport a été évaluée selon les mêmes critères de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation avant impôt.

Compte tenu des résultats obtenus par cette méthode et :

de la tendance des données historiques montrant une augmentation de la valeur de HITECHPROS STAFFING plus rapide que HITECHPROS

des perspectives de développement plus importantes d'HITECHPROS STAFFING

Il en ressort une parité d'échange arrondie de 1 action HITECHPROS pour 2 actions HITECHPROS STAFFING

En contrepartie de l'apport évalué à 595.897,38 Euros il sera donc créé 50000 actions HITECHPROS, d'une valeur nominale de 1 Euro.

La différence entre la valeur nette des biens apportés soit 595.897,38 Euros et le montant de l'augmentation de capital de 50.000 Euros est de 545.897,38 Euros et constitue la prime de fusion.

3.2 Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable,

- nous assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'équité du rapport d'échange.

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 1 action HITECHPROS pour 2 actions HITECHPROS STAFFING est équitable.

Fait à Choisy le roi, le 20 septembre 2006

Le Commissaire à la fusion

Marc MANCINI

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A ce jour HITECHPROS détient une participation : HITECHLIBERTY, détenue à 100% (se reporter au paragraphe 7 du présent document de base).

26 AUTRES INFORMATIONS

Néant.